

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **vingt-et-un** du mois de **mars**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures**, en session **ordinaire** à la **salle des fêtes** située à **Vitrac**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 15 mars 2024

Présents :

Membres Titulaires : MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CANUTO Stéphane, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DESGEORGES Céline, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FABRE Jean-Louis, FRADIER Alain, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GAY Laetitia, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, LESCURÉ Bernard, MANUBY Didier, MUSELIER Jean-Pierre, PERRET Delphine, PERRIN Julien, PORTE Jean-Luc, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, RAYNAUD Dominique, SCHIETTEKATTE Charles, SOULIER Gérard.

Membres suppléants avec voix délibérative : M. CAMUS Mathieu (suppléant de Mme BISCARAT Catherine), Mme BLOT-BOUCHE Chantal (suppléante de Mme PIEUCHOT-MONNET Chantal), M. AUBIGNAT Michel (suppléant de M. ROGUET François), M. BADUEL Benoit (suppléant de M. VENEULT Gérard).

Procurations : M. MARTIN Roland à M. FABRE Jean-Louis, M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien, Mme MEGE Isabelle à Mme GARRACHON Annie.

Absente/excused : Mme ROUGIER Laetitia.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de personnes présentes : 43

Nombre de suffrages exprimés : 46 dont 3 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **M. Gérard SOULIER** est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

1. Finances

1.1. Débat d'orientation budgétaire

2. Services fonctionnels – RH

2.1. Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mars 2024

2.2. Mise en place du protocole de grève au sein des services de CSM visant à assurer la continuité des services publics répondant aux besoins essentiels de leurs usagers

3. Environnement - Transition écologique - Gémapi

3.1. Contrat territorial Siole Andelot – Etude pour l'évaluation de l'impact individuel et cumulé des plans d'eau sur 4 sous-bassins versants représentatifs du territoire – convention fixant les règles de participation financière des signataires

4. Culture - Tourisme

4.1. Travaux de sécurisation du Viaduc des Fades : Avenant n° 2 au lot 2 NGE

5. Infrastructures – Voirie – Equipements sportifs

- 5.1. Amende de police 2024 : Aménagement de sécurité à Beauregard-Vendon – RD 985 A
- 5.2. Amende de police 2024 : Aménagement de sécurité à Prompsat – RD 411
- 5.3. Travaux de création d'un parc de stationnement avec construction et installation d'ombrières de parking photovoltaïque au centre aquatique intercommunal : Avenant N°1 au lot 1 PRADIER

6. Questions diverses

AJOUT à l'ordre du jour

Aucun.

APPEL

Approbation des comptes rendus du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire en date du 22 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Président

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers. Aucune observation n'est faite.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-047 PRESTATION DERATISATION – RESTAURANT SCOLAIRE– LABORATOIRES HDA

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite les Laboratoires HDA – Za la Charme – 63200 MENETROL, correspondant à l'ajout de la prestation « dératisation/désinsectisation » pour les groupes scolaires de Saint-Agoulin et Saint-Quintin pour la période du 01 janvier 2024 au 30 juin 2024 pour un montant de 310 € HT soit 372 € TTC.

Cette prestation vient se rajouter, par avenant n° 1 au contrat n° J19166 qui s'étend sur la période du 01 juillet 2023 au 30 juin 2024 pour un montant de 4 318,86 € HT soit 5 182,63 € TTC.

La prestation complète du contrat référencé ci-dessus (avenant n° 1 compris) s'élève à 4 628,86 € HT soit 5 554,63 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-048 JOURNEE DES BENEVOLES – RESEAU DE LECTURE – LA VALLEE DU CŒUR DE FRANCE

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'Office de tourisme de la Vallée de Cœur de France – 67 ter boulevard de courtaix – 03 100 MONTLUCON, pour la journée des bénévoles du réseau de lecture publique qui aura lieu le 15 juin 2024, d'un montant de 1 880 € TTC. Cette sortie permettrait la visite de la ville de Montluçon, de ses quartiers, de son musée MuPop, et d'un déjeuner dans un restaurant de cuisine traditionnelle. 40 personnes pourront s'inscrire à cet évènement.

✓ DECISION DU PRESIDENT N° 2024-049 ANIMATION ESCAPE GAME – FESTIVAL DES POSSIBLES - LA PETITE FUGUE

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition n°D2300012 de la société « La Petite Fugue » - 17 rue Charles Bruyant – 63 000 CLERMONT FERRAND pour

l'organisation d'une animation tout au long de la journée d'Escape Game, d'un montant de 540,00 € HT soit 648,00 € TTC.

Cette prestation comprend le transport, montage et démontage de la yourte et des décors ainsi que l'animation par 2 intervenants pour 7 sessions durant la journée.

✓ DECISION DU PRESIDENT N° 2024-050 BALADES DECOUVERTE DES PLANTES COMESTIBLES – FESTIVALE DES POSSIBLES – GUY LALIERE

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de Guy Lalière – 4, lotissement des grottes – 63 500 PERRIER, pour l'animation de balades découverte des plantes sauvages comestibles qui aura lieu le 04 mai durant le Festival des Possibles, d'un montant de 652 € TTC. Cette prestation comprend l'intervention sur la journée et les frais de déplacement.

✓ DECISION DU PRESIDENT N° 2024-051 SPECTACLES – FESTIVAL DES POSSIBLES – COLLECTIF RURAL DES ARTISTES EN COMBRAILLES (CRAC)

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition du Collectif Rural des Artistes en Combrailles (CRAC) – 2, place Raymond Gauvin – 63 390 SAINT GERVAIS D'Auvergne, pour les animations de spectacles dit fixe, type marionnettique et des spectacles type déambulation musicale tout au long de la journée du festival des Possibles, pour un montant de 5 500 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-052 CONTRAT DE PRESTATION MUSICALE – FESTIVAL DES POSSIBLES – O VERTE LICORNE

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de contrat proposée par l'association O VERTE LICORNE – 6 allée Colette – 77 600 CONCHES SUR GONDOIRE pour la prestation musicale qui aura lieu lors de la journée du Festival des Possibles, d'un montant de 1200 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-053 RESTITUTION DE DONNEES SAAS JANVIER 2024 SUR SUPPORT EXTERNE – SERVICE COMMUN RH – EKSAE

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise EKSAE - 10 rue Vignon - 75 009 PARIS, pour la restitution de données SaaS de janvier 2024 sur support externe du logiciel actuel des ressources humaines pour le service commun RH, d'un montant de 700.00 € HT soit 840.00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-054 DISTRIBUTION MAGAZINE INTERCOMMUNAL N°7 – SERVICE COMMUNICATION– LA POSTE Annule et remplace la décision du président n°2024-034

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la nouvelle proposition du prestataire LA POSTE – 1 rue Louis Renon – 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, pour la distribution du magazine intercommunal n°7 sur le territoire de la communauté de communes, d'un montant de 2 376,10 € HT soit 2 851,32 € TTC. Cette distribution qui compte 6 911 exemplaires, sera envoyée la semaine 10 au lieu de la semaine 9, annoncée dans la décision précédente, n°2024-034.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-055 DOSSIER D'AUTORISATION DE TRAVAUX – CINEMA LA VIOUZE – ETS MINES ARCHITECTES

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise MINES Architectes, rue de la Michodière – 63 000 CLERMONT-FERRAND, pour d'effectuer la constitution d'un dossier d'autorisation de travaux afin de mettre à jour l'utilisation des locaux de la

salle désaffectée, loges artistes, exploitation salle du rez-de-chaussée indépendante au cinéma la Viouze d'un montant de 1 061,30 € HT soit 1 273,56 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-056 TRANSPORT JOURNEE DES BENEVOLES – RESEAU DE LECTURE – MEUNIER

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise MEUNIER – rue des forgerons – 63 770 LES ANCIZES, pour assurer le transport lors de la journée des bénévoles du réseau de lecture publique qui aura lieu le 15 juin 2024, d'un montant de 630 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N° 2024-057 ANIMATION RUGBY FAUTEUIL – VILLAGE OLYMPIQUE TERRE DE JEUX – HANDI SCHOOL

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'association Handi'school – 7 chemin de la garde – 63 530 ENVAL, pour l'organisation d'une animation rugby fauteuil lors de la journée du village olympique de l'évènement « Terre de jeux », qui se tiendra le 27 Juillet 2024, d'un montant de 590 €TTC. Cette prestation comprend l'animation et le déplacement.

✓ DECISION DU PRESIDENT N° 2024-058 ANIMATION JO EQUITATION – VILLAGE OLYMPIQUE TERRE DE JEUX – PONEY CLUB DU SHETYLAND

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'association Poney Club du Shetyland – le baladoux – 63 410 VITRAC, pour l'organisation d'une animation de JO équitation avec 6 poneys lors de la journée du village olympique de l'évènement « Terre de jeux », qui se tiendra le 27 Juillet 2024, d'un montant de 579,98 € HT soit 630 €TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N° 2024-059 ANIMATION CAISSES A SAVON – VILLAGE OLYMPIQUE TERRE DE JEUX – MAKERS DES MONTAGNES

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'association Makers des Montagnes – 14 rue des écoles – 63 410 MANZAT, pour l'organisation d'une animation de caisses à savon aux couleurs et logo de la communauté dans le cadre de l'évènement « Terre de jeux », d'un montant de 2500 €TTC.

Les caisses à savons seront fabriquées durant la période des vacances d'Avril.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-060 PROGRAMME D'ACTION 2024 – BOIS DE BLOT – ONF

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par l'Office National des Forêts – rue des écoles – 63 230 PONTGIBAUD pour le programme d'action de l'année 2024 concernant le Bois de Blot. Ce dernier, consistant en un dégagement manuel de plantation sur la parcelle 11.B et un entretien du parcellaire (mise en peinture) sur la parcelle 11, est arrêté pour un coût total de 2 890 € HT.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-061 PRESTATION MATINEES PEDAGOGIQUES – SERVICE JEUNESSE – CEMEA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de Céméa Auvergne – 16 B rue du Torpilleur SIROCCO – 63100 CLERMONT FERRAND, pour animer la journée pédagogique à destination des agents du service Enfance Jeunesse le samedi 6 avril 2024, d'un montant total de 635,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-062 – INSTALLATION PRISE ELECTRIQUE – CANTINE ST AGOULIN – MP ELEC ANNULEE

✓ DECISION DU PRESIDENT N° 2024-063 ANIMATION SUR LES ARBRES – FESTIVAL DES POSSIBLES – ARBRES ET GRIMPE

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de la société ARBRES ET GRIMPE – 710 rue favre de Saint Castor – 34184 MONTPELLIER, pour une prestation d'animation sur la connaissance des arbres et une activité pour enfant dans le cadre de la journée du Festival des Possibles d'un montant de 1 200 € TTC.

Cette prestation comprend l'installation, le déplacement, le montage des ateliers, l'animation avec le public, et le démontage.

Cette décision a été abrogée car le prestataire est dans l'impossibilité d'être présent le jour du festival.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-064 ACHAT CARTOUCHES D'ENCRE POUR MACHINE A AFFRANCHIR – COMMUNAUTE DE COMMUNES ET CIAS – France FOURNITURES

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise France FOURNITURES – 828 rue Adrienne Bolland – 42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON, pour l'achat de 6 cartouches d'encre pour les machines à affranchir de la communauté de communes et du centre intercommunal d'action sociale, pour l'année 2024, d'un montant total de 793,80 € HT soit 952,56 € TTC. 3 Cartouches sont destinées à la communauté de communes pour deux machines, et 3 pour le CIAS pour une machine.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-065 ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS ADEL – BOULANGERIE DUVAL

La communauté de communes attribue une subvention de 2 092.62 € à la Boulangerie Aurélie Duval, domiciliée 113 avenue Etienne Clémentel, 63 460 Combronde, représentée par Madame Aurélie DUVAL, pour l'opération de « remplacement de la chambre froide par un surgélateur pour limiter les coûts énergétiques et pérenniser l'entreprise » dans les conditions suivantes :

- Montant des dépenses retenues : 20 926,15 € HT
- Montant de la subvention : 2 092,62 €
- Taux d'aide : 10 %

Cette aide est mise en œuvre dans le cadre de la réglementation de Minimis.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-066 REALISATION DE BRANCHEMENTS EAUX USEES – ZA LA VARENNE – SEMERAP

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par la SEMERAP – PEER Rue Richard Wagner - 63201 RIOM Cedex, pour la réalisation d'un branchement eaux usées avec terrassement, sur la ZA La Varenne à Combronde, d'un montant de 2450,76 € HT, soit 2940,91 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-067 REALISATION DE 2 BRANCHEMENTS EAUX USEES – ZA LA VARENNE – SEMERAP

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par la SEMERAP – PEER Rue Richard Wagner - 63201 RIOM Cedex, pour la réalisation de deux branchements des eaux usées avec terrassement, sur la ZA La Varenne à Combronde, d'un montant de 4 415,93 € HT, soit 5 299,11 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-068 SUIVI FAUNE FLORE – PARC DE L'AIZE – CERA ENVIRONNEMENT

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte le devis de CERA Environnement – 5, rue Emile Duclaux – Biopole Clermont-Limagne – 63 360 SAINT-BEAUZIRE, dans le cadre du suivi de la faune et la flore du Parc de l’Aize pour un montant de 12 450 Euros HT soit 14 940 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-069 PRESTATION DES ESPACES VERTS - ZONE DE LA VARENNE A COMBRONDE– JARDIN DES 4 SAISONS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de prestation espaces verts sur la zone d’activité de la Varenne par la société Jardin des 4 saisons – 1 rue de la Croix Badière - 63 530 VOLVIC pour un montant de 967,20 € HT soit 1 160,64 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-070 PRESTATION DE FORMATION – SERVICE ENFANCE JEUNESSE- LE 20 MARS 2024 – CROIX ROUGE FRANCAISE - AURA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de LA CROIX ROUGE FRANCAISE -AUVERGNE- RHONE- ALPES – 41 rue Montferre – 42100 SAINT-ETIENNE, pour l’actualisation de la formation PSC1 de premiers secours des agents titulaires du service Enfance-Jeunesse le 20 mars 2024 de 8h30 à 16h30, d’un montant total de 900,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-071 PRESTATION DE FORMATION – SERVICE ENFANCE JEUNESSE- LE 27 MARS 2024 – CROIX ROUGE FRANCAISE - AURA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de LA CROIX ROUGE FRANCAISE -AUVERGNE- RHONE- ALPES – 41 rue Montferre – 42100 SAINT-ETIENNE, pour l’actualisation de la formation PSC1 de premiers secours des agents titulaires du service Enfance-Jeunesse le 27 mars 2024 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, d’un montant total de 950,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-072 CREATION DE DEUX PANNEAUX AFFICHAGE – CINEMA – FERRANDO VINCENT

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l’entreprise FERRANDO VINCENT – 3 Les Barrats – 63 410 MANZAT, pour refaire les deux panneaux d’affichage du Cinéma Intercommunal La Viouze aux Ancizes-Comps, d’un montant total de 688,00 € HT soit 860,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-073 CHANGEMENT TABLIERS DES VOLETS ROULANTS – ATELIERS INTERCOMMUNAUX – FB MENUISERIE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l’entreprise FB Fermeture du Bâtiment – 51, avenue Etienne Clémentel – 63 460 COMBRONDE, pour changement de trois tabliers en aluminium des volets roulants, suite à la tentative d’effraction des ateliers Intercommunaux de COMBRONDE, d’un montant de 1 764,00 € HT soit 2 116,80 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-074 RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BR – AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES – FRANCK GALBERT EI

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l’entreprise FRANCK GALBERT EI – Rue des greniers – 63 410 LOUBEYRAT, pour procéder à la remise à niveau de la formation concernant l’habilitation électrique niveau BR des agents des services techniques, d’un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-075 MISE AUX NORMES SSI – CUISINE ST GEORGES DE MONS – ETP PM INCENDIE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise PM incendie, Chemin de Lage – 63 700 DURMIGNAT, pour effectuer la mise aux normes incendie (SSI) de la cuisine de Saint Georges de Mons, d'un montant de 638,00 € HT soit 765,60 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-076 PRESTATION BAFA CITOYEN 2023 - SESSION APPRONFONDISSEMENT – Février 2024 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge facture au jeune bénéficiaire de la formation, par titre de recette sur le budget jeunesse de la manière suivante :

Nom	Prénom	Montant formation	Montant des aides (hors CSM)	Prise en charge de CSM	Restant à la charge du candidat
XXX	xxxx	735	550	85 €	100 €

Les modalités de reste à charge du candidat d'un montant de 100 € sont divisées en 2 règlements :

- 1^{er} paiement de 50 € - Décision 2023-250 – Session 1
- 2^{ème} paiement de 50 € - Présente décision – Session 2

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-077 PRESTATION DE FORMATION – SERVICE ENFANCE JEUNESSE – CROIX ROUGE FRANCAISE - AURA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de LA CROIX ROUGE FRANCAISE -AUVERGNE- RHONE- ALPES – 41 rue Montferre – 42100 SAINT-ETIENNE, pour l'actualisation de la formation PSC1 de premiers secours des agents titulaires du service Enfance-Jeunesse :

- le 15 mai 2024 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30,
- le 22 mai 2024 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

D'un montant total de 1 900,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-078 RÉPARATION PARTNER - SERVICES TECHNIQUES – GARAGE CHOLLAT

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise GARAGE CHOLLAT – Route de Châtelguyon – 63 410 LOUBEYRAT, pour la réparation du véhicule PARTNER BT-085-MN des agents des services techniques, d'un montant de 693,08 € HT soit 831,70 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-079 REALISATION DE PANNEAUX D'INFORMATION DE TRAVAUX – 18 COMMUNES DU TERRITOIRE – CAP ADHESIF

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise CAP ADHESIF – 28 ter avenue du 11 novembre – 63 200 GIMEAUX, pour la réalisation de panneaux d'information de travaux qui seront installés sur 18 communes du territoire, d'un montant total de 750,00 € HT soit 900,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-080 FOURNITURE ALIMENTATION ET DISQUE DUR SERVEUR - CINEMA LA VIOUZE – MEDIATECHNIQUES

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise MEDIATECHNIQUES – Route de sarran – 19 300 EGLETONS, pour la fourniture de l'alimentation et du disque dur du serveur du cinéma la Viouze à Les Ancizes-Comps, d'un montant de 569,90 € HT soit 683,88 € TTC.

Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)

1 PÔle ehpad

1. Tarification des EHPADs

Le Conseil Départemental lors de sa session du 19 décembre 2023 a retenu un taux d'évolution de 5 % applicable aux mesures de reconduction de la section hébergement pour 2024.

Les nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} mars 2024.

✓ EHPAD des ANCIZES :

Au regard des surcoûts liés aux travaux de restructuration, l'augmentation du prix de journée hébergement à prendre en compte est de + 9,12 € à partir de 2025.

Afin d'éviter un impact trop important sur le prix de journée payé par les résidents, le Conseil Départemental a décidé de lisser cette augmentation sur 2024 et 2025 (hors taux directeur) soit :

- + 4,50 € / jour en 2024
- + 4,62 € / jour en 2025

En 2024, le taux directeur appliqué de 5 % porte le prix de journée moyen à 63,71 €

	Tarifs moyens retenus 2023	Tarifs moyens proposés 2024	Tarifs moyens retenus 2024	Tarifs au 1 ^{er} mars 2024
HÉBERGEMENT	56,56 €	61,06 €	63,71 €	65,05 €
GIR 1-2	21,26 €	21,23 €	21,53 €	21,59 €
GIR 3-4	13,49 €	13,47 €	13,66 €	13,70 €
GIR 5-6 (TM)	5,73 €	5,72 €	5,80 €	5,82 €
COÛT RÉSIDENT (H+TM)	62,29 €	66,78 €	69,51 €	70,87 €

L'augmentation du tarif journalier moyen pour le résident (hébergement et ticket modérateur) par rapport à 2023 s'élève à **7,22 € par jour, soit 216,60 € par mois.**

✓ EHPAD de MANZAT :

	Tarifs moyens 2023	Tarifs proposés 2024	Tarifs moyens retenus 2024	Tarifs au 1 ^{er} mars 2024
HÉBERGEMENT	65,85 €	65,85 €	69,07 €	69,63 €
GIR 1-2	21,27 €	21,26 €	21,53 €	21,58 €
GIR 3-4	13,50 €	13,49 €	13,66 €	13,69 €
GIR 5-6 (TM)	5,73 €	5,73 €	5,80 €	5,81 €
COÛT RÉSIDENT(H+TM)	71,58 €	71,58 €	74,87 €	75,44 €

L'augmentation du tarif journalier moyen pour le résident (hébergement et ticket modérateur) par rapport à 2023 s'élève à **3,29 € par jour, soit 98,70 € par mois.**

✓ EHPAD de COMBRONDE :

	Tarifs moyens retenus 2023	Tarifs proposés 2024	Tarifs moyens retenus 2024	Tarifs au 1er mars 2024
HÉBERGEMENT	64,64 €	64,66 €	68,21 €	68,83 €
GIR 1-2	20,80 €	20,72 €	21,06 €	21,11 €
GIR 3-4	13,20 €	13,15 €	13,37 €	13,40 €
GIR 5-6(TM)	5,60 €	5,58 €	5,67 €	5,68 €
COÛT RÉSIDENT(H+TM)	70,24 €	70,24 €	73,88 €	74,51 €

L'augmentation du tarif journalier moyen pour le résident (hébergement et ticket modérateur) par rapport à 2023 s'élève à **3,64 € par jour, soit 109,20 € par mois.**

2 PÔLES MAINTIEN À DOMICILE et SOLIDARITE/SANTE

2. Signature du Contrat Local de Santé III

Le Contrat Local de Santé (CLS) vise à assurer la promotion de la santé des habitants et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en coordonnant l'action des différents intervenants locaux.

Le Conseil d'administration du 12 février 2024 a approuvé le CLS III pour une signature le 8 mars 2024, à Pionsat, en présence de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, le Sous-Préfet de Riom ainsi que l'ensemble des partenaires impliqués (**17 signataires**).

Le Contrat Local de Santé est coordonné par le SMADC. Une réunion de concertation, organisée par le SMADC, en partenariat avec le CIAS, s'est déroulée sur le territoire en décembre, pour le renouvellement du CLS. Elle était à destination des élus, professionnels de santé et acteurs de prévention du territoire.

Le CLS III s'articule autour de 5 axes :

- **Renforcer l'accès aux soins et à l'offre médico-sociale sur l'ensemble du territoire** : développer et organiser l'offre de soins, favoriser l'installation de professionnels de santé...
- **Agir en faveur de la santé mentale** : prévenir le mal-être et le suicide, sensibiliser au maintien d'une bonne santé mentale, lutter contre toutes les formes d'addictions...
- **Renforcer le pouvoir d'agir sur sa santé** : développer une offre de prévention sur l'ensemble du territoire, agir et prévenir en matière de santé environnement, sensibiliser aux dépistages des cancers,
- **Améliorer et accompagner la prise en charge des publics vulnérables**
- **Coordination du CLS, animation, information et démocratie en santé**

Débat d'orientation budgétaire 2024 Prospective financière 2024-2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21/03/2024



21-23 Rue Victor Mazuel
63410 MANZAT

Tel. 04.73.86.99.19

secretariat-general@comcom-csm.fr

www.combrailles-sioule-morge.fr

Sommaire

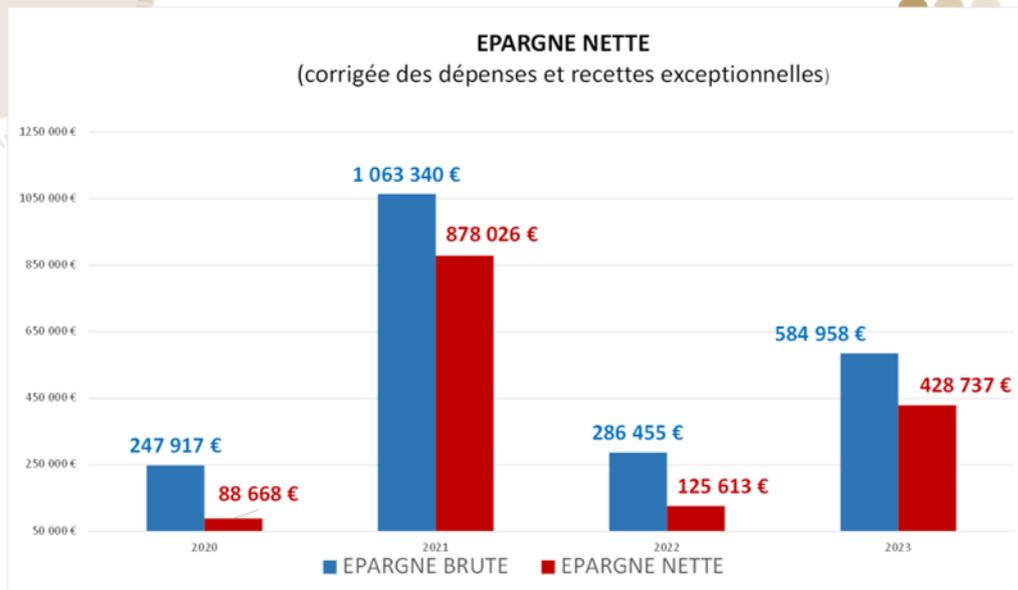
1. Rappel des soldes de gestion 2023
2. Les hypothèses de la prospective financière et sa déclinaison pour 2024
3. Les actions non lancées mais inscrites au projet de territoire (dépenses de fonctionnement)
4. Le programme prévisionnel d'investissement 2024-2026
5. Les scénarii prospectifs
6. La trajectoire budgétaire 2024 -206 proposée

1 LES SOLDES DE GESTION 2023

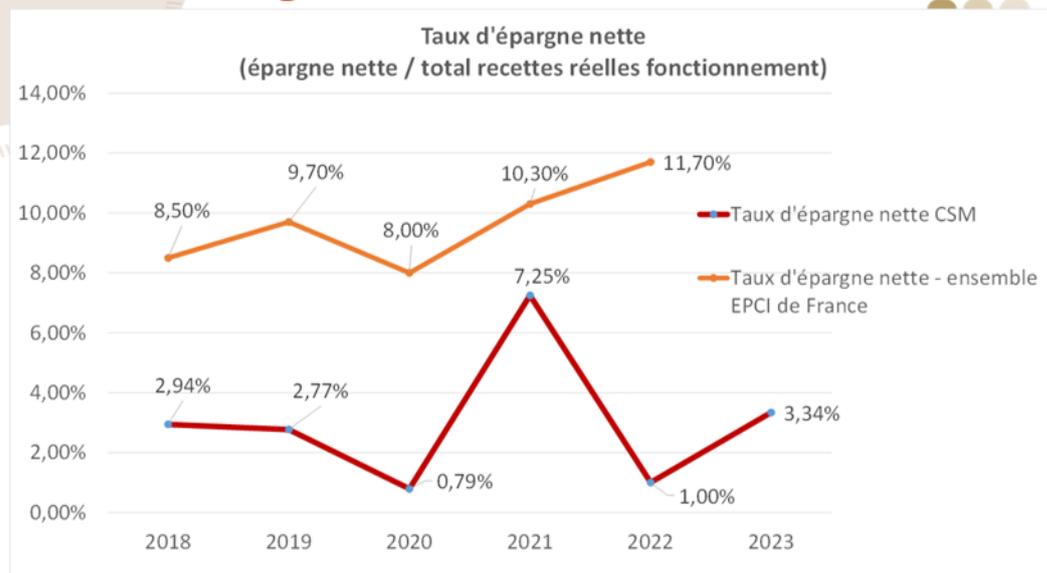
1. Soldes de gestion 2023

Résultat 2023 (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023)	2 229 607 €
Amortissement	180 106 €
Corrections dépenses (dépenses exceptionnelles non récurrentes ou dépenses récurrentes non réalisées)	-31 614 €
Corrections recettes (excédent Gémapi, excédent ADS, recettes exceptionnelles)	-1 416 029 €
Dotations voirie transfert de charges	-377 112 €
CAF BRUTE (corrigée)	584 958 €
Remboursement du capital des emprunts	-156 221 €
CAF nette	428 737 €

1. Soldes de gestion 2023



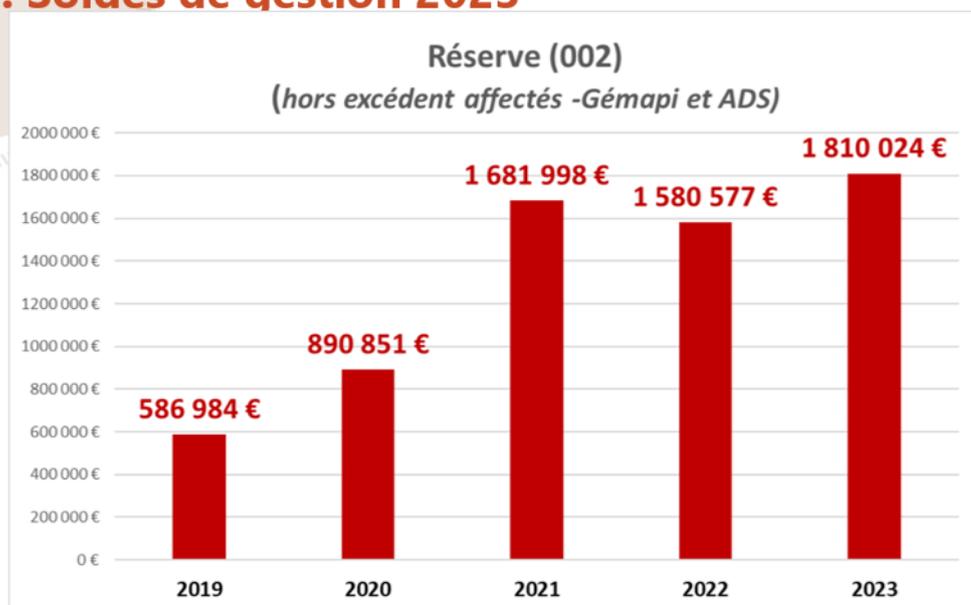
1. Soldes de gestion 2023



1. Soldes de gestion 2023

Excédent de fonctionnement reportée 2022	1 580 576,98 €
Résultat de l'exercice 2023 (section de fonctionnement)	2 229 607,02 €
Besoin de financement de la section d'investissement pour 2023	-1 622 695,07 €
Excédent cumulé des services ADS et GEMAPI	-377 465,25 €
RESERVES DISPONIBLES	1 810 023,68 €

1. Soldes de gestion 2023



2 LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE ET SA DECLINAISON POUR 2024 (ÉVOLUTIONS INDÉPENDANTES D'ARBITRAGE POLITIQUE)

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Recettes

Recette	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Fiscalité directe : foncier bâti	Revalorisation des bases fiscales selon IPCH 2024 à + 3,86 % en 2024 Evolution physique des bases à +0,5 % / an (nouvelles constructions)	1 393,9 K€ (+ 58,2 K€)	Inflation maîtrisée par à compter de 2025 (un ICPH estimé à + 1,8 % les années suivantes estimé)
Fraction de TVA (remplace la CVAE)	La compensation (fraction socle) n'est pas indexée sur l'évolution de la TVA nationale. Les critères de répartition de la fraction dynamique seront modifiés dès 2024 (non connus à ce jour)	726,1 K€ (+/- 0 K€)	Par prudence 0 % d'évolution sur la fraction dynamique en l'absence de données sur sa répartition entre les territoires
Fraction de TVA (remplace la TH)	La fraction TVA est indexée sur l'évolution de la TVA au niveau national (entre 3 et 5 % les dernières années) Retenue 3,5 % en 2024 selon PLF2024	2 412,3 K€ (+ 81,6 K€)	Retenue une évolution de 3 % années suivantes
IFER	Revalorisation annuelle du prix unitaire à 2,5 % (4,3 % en 2023 dans un contexte inflationniste important) - Nouveaux produits IFER en 2024 (PV au sol ZAC de Queuille + 13 K€)	185,4 K€ (+ 17,2 K€)	Revalorisation annuelle des PU de l'IFER de 2,5 % les années suivantes

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Recettes

Recette	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Gémapi	Le produit de la taxe Gémapi doit couvrir les dépenses Gémapi Produit appelé en 2024 s'élève à 112,8 K€, soit environ 5,64 € / habitant	112,8 K€ (sans changement compte-tenu reliquats années antérieures)	A terme, avec les deux contrats à « plein régime » le produit appelé devrait s'élever à 160 K€ soit 8 € / habitant
TASCOM	Pas d'évolution notable des bases attendue	134,3 K€	0% de taux d'évolution les années suivantes
DGF - Dotation d'intercommunalité	Légère hausse de la dotation d'intercommunalité uniquement liée à la population	863,2 K€ (+ 1,6 K€)	0% les années suivantes
DGF - Dotation de compensation	Baisse des dotations de compensation (variable d'écrêtement au niveau national => -1,5 % selon AMF pour 2024)	318,9 K€ (- 4,8 K€)	- 2,5 % par an pour années suivantes Baisse correspond moyenne des 4 dernières années – La LF2024 a amplifié l'écrêtement pour financer hausse de DGF

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Recettes

BUDGET GENERAL (hors ADS et Gemapi)	Evolution moyenne annuelle sur la période prospective	Référence BP 2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement en K€		13 133,0	13 295,9	13 434,8	13 578,0
Remboursement de frais (service communs et frais généraux BA)- 708*	1,0%	171,7	166,9	168,6	170,3
CFE	1,5%	2 386,0	2 421,8	2 458,1	2 495,0
Foncier bâti	1,8%	1 335,6	1 393,9	1 427,3	1 461,6
FNB + TA FNB	2,0%	178,8	185,3	189,0	192,8
TH (résidence secondaires, vacants)	0,0%	272,8	272,8	272,8	272,8
Fraction de TVA (TH) dynamique indexée sur TVA nationale	3,0%	2 330,7	2 412,3	2 484,7	2 559,2
Fraction de TVA (CVAE) Fixe non indexé sur TVA nationale	0,0%	752,4	726,1	726,1	726,1
TASCOM	0,0%	134,3	134,3	134,3	134,3
IFER	2,5%	168,2	185,4	190,0	194,8
TEOM	0,5%	2 200,0	2 200,0	2 211,0	2 222,1
AC négatives	0,0%	816,1	816,1	816,1	816,1
DGF : dotation interco	0,0%	861,6	863,2	863,2	863,2
DGF dotation de compensation	-2,5%	323,8	318,9	310,9	303,2
FCTVA	0,5%	21,0	21,0	21,5	22,1
Compensations fiscalité et FDPTP	-4,5%	1 168,3	1 149,0	1 131,7	1 114,8
Loyers - Redevances perçues	1,5%	11,7	29,0	29,4	29,9

- Selon les hypothèses précédentes, une évolution des recettes de fonctionnement de **445 K€** entre 2023 et 2026 (soit + 3,4 % sur la période 2023-2026) / Soit en moyenne de **1,1 % / an**
- Toute croissance plus rapide des dépenses de fonctionnement dégradera le taux d'épargne brute/nette déjà faible

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Prix de l'électricité (tous budgets)	La baisse des prix sur 2024 (baisse des prix des marchés TE63 en 2024 et prix Alterna dans le cadre de l'autoconsommation territoriale) = - 174,2 K€ de dépenses Fin de l'amortisseur électrique (nouveau plafond à 250 € / MWH) = + 78,7 K€ de dépenses Hausse de la CSPE (+20,5 €/MWH) = +11,5 K€ Effet des mesures de sobriété (hors fermetures) = - 23 K€ de dépenses	- 107 K€ (dont -16,9 K€ sur le budget général)	1% dans le cadre de l'augmentation générale du chapitre 011
Prix du gaz	Légère baisse entre 2023 et 2024 sur le prix du gazmais une augmentation de la TICGN La facture énergétique devrait être équivalente au réalisé 2023	+/- 0 K€	1% dans le cadre de l'augmentation générale du chapitre 011

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Subvention budget annexe « restauration collective »	Hausse matières premières denrées alimentaires (hypothèses de 3 % d'augmentation) : + 28 K€ Hausse fourniture repas prestataire externe : + 19 K€ Généralisation, contrôles sanitaires sur tous offices et entretien CTA : + 11,2 K€ Remboursement frais aux communes extérieures : + 4,5 K€ MAD du personnel jeunesse au profit budget restauration collective (au réel du nombre d'heures depuis 2023) : 108,8K€ Baisse du prix de l'énergie : 22,5K€ Sortie des effectifs d'un agent en CLM : 37 K€ Facturation repas scolaires aux familles : 46 K€ Augmentation des recettes des ventes de repas aux BA (EHPAD et portage) : 24 K€	Subvention BP 2023 : 1 560,6 K€ Subvention BP 2024 : 1 633,9 K€ (+ 73,3 K€ / 2023)	Les années suivantes, + 2,5 % compte tenu l'importance masse salariale et denrées alimentaires sur ce budget

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Cotisations / adhésions	Augmentation de la cotisation du SMAD (financement PAT, réseau foncier agricole et SCOT)	220,5 K€ (+ 26,2 K€)	
Dotation de Solidarité communautaire	Pas d'évolution en 2024	+/- 0 K€	En 2026, fin du versement de la fraction A (restauration collective) pour Combronde et Jozerand => - 12 K€

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Charges de personnel (tous budgets)	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les agents se sont vu attribués 5 points d'indices supplémentaire : + 124 K€ - Avancements de grade et échelons, ainsi qu'une revalorisation du point d'indice : 101 K€ /an - Hausse de l'indice minimal de rémunération (hausse du SMIC) : + 22 K€ - Cout de l'assurance statutaire : + 15,6 K€ 	+ 262,6 K€	<ul style="list-style-type: none"> - Avancements de grade et échelons, ainsi qu'une revalorisation du point d'indice : 101 K€ /an - 2025 : participation obligatoire au risque prévoyance à hauteur de 50 % de la cotisation + 66 K€ - 2026 : participation obligatoire au risque santé : + 60 K€

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Subvention budget annexe enfance jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Solde Frais inter vacances 2023 : 3, 3 K€ Augmentation des couts des transports 18,9 K€ Augmentation prix achat repas restauration collective : 4,7 k€ Augmentation des admission en non valeur et dépréciation sur créances 10,8 K€ Formation BPJEPS 3 K€ Evolution masse salariale (indice minimum, augmentation généralisé 5 points d'indice, avancement grades) : 59,6 K€ Prime pouvoir d'achat non reconductible : -48 K€ Baisse participation CAF et MDPH sur accueil inclusif : 16,3 K€ Arrêt participation ST OURS: 25,2 K€ 	<ul style="list-style-type: none"> Subvention BP 2023 : 1 485,7 K€ Subvention BP 2024 : 1 390,9 K€ (-94,8 K€) 	<ul style="list-style-type: none"> A compter de 2025 : - +1,2 % - Fin du fond de soutien aux activités périscolaires à compter de septembre 2025 (- 80 K€) -> Questionne la soutenabilité des TAP dans le temps

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Subvention budget annexe culture	PROGRAMMATION CULTURELLE Fin annuité emprunt La Passerelle : -28,6 K€ Baisse prix de l'électricité : 17,5 K€ Pas d'excédent de fonctionnement reporté en 2024 : 7,6 K€ Revue programmation culturelle unique : + 7,5K€	Subvention BP 2023: 212,7 K€ Subvention BP 2024 : 186,6 K€ Bilan : -26,1 K€	+1,2 %
	ENSEIGNEMENT MUSICAL Avenant n°1 aux conventions avec les écoles de musique : 4,5 K€ (changement de cadre d'emploi du directeur des écoles de musique)	Subvention BP 2023 : 208,7 K€ Subvention BP 2024 : 215,6 K€ Bilan : + 6,9 K€	+1,2 %
	TOTAL BUDGET ANNEXE CULTURE	Subvention BP 2023 : 730,3 K€ Subvention BP 2024 : 717,8 K€ Bilan : -12,5 K€	

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Subvention budget annexe équipements sportifs	Baisse du prix de l'énergie : 164,2 K€ Baisse de l'intéressement : 11,2 K€ Charges de personnel : 7,5 K€ Travaux maintenance incendie : 5,6 K€ Intérêt emprunt ombrières PV : 3 K€	Subvention BP 2023 : 960,9 K€ Subvention BP 2024 : 831,8 K€ Bilan – 129,1 K€	A compter de 2025 Economie autoconsommation ombrières photovoltaïques au centre aquatique : - 28,2 K€ Annuité emprunt ombrières = + 14 K€
Subvention budget annexe immobilier d'entreprise	Vente bâtiment Aconit : fin d'annuité de l'emprunt suite à vente du bâtiment - 29,3 K€	Subvention BP 2023 29,3 K€ Subvention BP 224 : 0 (- 29,3 K€ / 2023)	Sans évolution

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

Dépenses	Hypothèse pour 2024	Evolution projetée pour 2024 - (hors arbitrages)	Hypothèses pour les années suivantes
Subvention budget annexe « aide à domicile »	Fin financement CTI par département = + 55 K€ Obtention bonus qualité = - 117 K€ Mesures actions nouvelles dans le cadre du CPOM qualité : + 27 K€	Subvention BP 2023 : 253 K€ Subvention BP 2024 : 215 K€ Bilan = - 38 K€	+1,2 %
Subvention budget annexe « portage de repas à domicile »	La hausse du prix de vente des repas et les excédents de fonctionnement reportés permettent de contenir la subvention d'équilibre à 100 K€ Le besoin de financement réel est de 109 K€ / an	BP 2023 : 100 K€ Subvention BP 2024 100 K €	+1,2 %
Subvention budgets annexes « EHPADs »	Mise en place de la subvention équilibre inscrite au PPI de l'EHPAD aux Ancizes pour équilibre budgétaire du nouveau bâtiment à compter de 2024 = + 80 K€	Subvention BP 2023 : 37 K€ (pour EHPAD Combronde uniquement) Subvention BP 2024 : 117 K€ Bilan : + 80 K€	0% les années suivantes

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Hypothèse de fonctionnement - Dépenses

BUDGET GENERAL (hors ADS et Gemapi)	Evolution moyenne annuelle sur la période prospective	Référence BP 2023	2024	2025	2026
Dépenses Réelles de fonctionnement en K€		12 592,5	13 029,5	13 326,6	13 514,8
011 Charges à caractère général		1 159,9	1 231,4	1 199,9	1 212,1
Charges à caractère général	1,0%	1 159,9	1 248,3	1 216,8	1 229,0
Economies électricité et gaz (budget général uniquement)			-16,9	-16,9	-16,9
012 Charges de personnel	2,0%	1 779,6	1 847,2	1 950,2	2 040,1
Mise à disposition personnel voirie au profit communes	2,0%	429,2	445,8	454,7	454,7
Charges personnel	2,0%	1 350,3	1 401,4	1 495,5	1 585,4
014 Atténuation de produits		1 653,8	1 690,5	1 691,1	1 679,6
AC versée aux communes	0,0%	567,2	567,2	567,2	567,2
DSC	0,0%	93,8	93,8	93,8	81,8
FN GIR versé	0,0%	968,8	968,8	968,8	968,8
Contribution FPIC	1,5%	0,0	35,9	36,4	37,0
Autres reversements de fiscalité		24,0	24,8	24,8	24,8
65 Autres charges de gestion courante		7 622,1	7 883,2	8 108,3	8 205,9
Autre charges de gestion courantes (hors subventions BA)	0,0%	136,4	137,3	137,3	137,3
TEOM	0,5%	2 200,0	2 200,0	2 211,0	2 222,1
Contributions aux organismes de regroupement et autres contributions (dont SM/	1,2%	194,3	220,5	223,1	225,8
Fonds de concours versés - équipements sportifs	0,0%	69,1	69,1	69,1	69,1
Subventions aux budgets annexes (reconduction + inflation)		4 949,4	5 178,4	5 389,8	5 473,7
Subventions de fonctionnement - PIG	0,0%	20,0	25,0	25,0	25,0
Subventions de fonctionnement - Aide entreprises		53,0	53,0	53,0	53,0
DOTation transfert de charges voirie		377,1	377,1	377,1	377,1

- Selon les hypothèses précédentes, une évolution des dépenses de fonctionnement de 922 K€ entre 2023 et 2026 (soit + 7,3 %) / Soit en moyenne +2,4 % / an

2. Hypothèses de la prospective et du DOB 2024

Evolution prévisionnelle des ratios de gestion

	Référence BP 2023	2024	2025	2026
EPARGNE DE GESTION	540,5	266,4	108,3	63,2
66 Charges financières	41,2	32,6	34,5	31,1
Intérêts de la dette ancienne	41,2	32,6	34,5	31,1
EPARGNE BRUTE (AVANT MESURES NOUVELLES)	499,3	233,8	73,8	32,1
Remboursement dette ancienne (emprunts déjà contractés y compris EPF SMAF)	136,0	136,9	137,8	138,7
EPARGNE NETTE (AVANT MESURES NOUVELLES)		96,9	-64,0	-106,5
TAUX EPARGNE NETTE		0,7%	-0,5%	-0,8%

- Sur la période 2023 - 2026 les dépenses réelles de fonctionnement (+ 922 K€) évoluent plus vite que les recettes de fonctionnement n'évoluent (+ 445 K€), ce qui explique la dégradation progressive de l'épargne nette et brute à compter de 2024
- En 2024, l'épargne brute se maintient grâce à un taux d'inflation plus important en 2024 (qui joue sur les bases de FB et la fraction de TVA), à une baisse du coût de l'énergie, une hausse de l'IFER (entrée en service du projet PV de Queuille et des ombrières), une suppression d'annuité d'emprunt (ASCONIT), des mesures d'économies d'énergie, le bénéfice de l'autoconsommation Mais pas suffisamment pour soutenir l'épargne brute sur le long terme
- **L'épargne nette est insuffisante pour couvrir le renouvellement des investissements courants (services généraux, services techniques, matériel de cuisine pour 230 K€) et la dotation voirie (enveloppe complémentaire voirie de 150 K€)**

3. LES ACTONS NON LANCEES DU PROJET DE TERRITOIRE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT

3. IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT DES ACTIONS NON LANCEES DU PROJET DE TERRITOIRE

Dépense	Objet	Montant
Structuration des services (communication)	Chargé de communication (avec possibilité de financement par le dispositif de volontaire territorial en administration)	+ 25 K€ / an (puis + 40 K€ / an)
Structuration des services Développement local – mise en œuvre PCAET	Ingénierie transition écologique avec financement par fond vert	Autofinancement de 10 K€ / an pendant deux/trois ans (puis 50 K€ / an)
Structuration des services Consolidation services techniques	Réorganisation missions développement local et transformation du renfort saisonnier en permanent sur services techniques (+ 30 K€)	+30 K€ / an
Recettes supplémentaires pour financer consolidation des services	Prestation de services parc de l'Aize (29 K€) Financement mission Animation Gémapi (0,2 ETP pour 8 K€) Financement ingénierie transition écologique par fond vert pour 40 K€ Financement chargé de communication par VTA 15 K€	+ 92 K€ / an
SOUS-TOTAL – BILAN des actions de structuration des services :		+ 28 K€ / an

3. IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT DES ACTIONS NON LANCEES DU PROJET DE TERRITOIRE

Dépense	Objet	Montant
Mise en œuvre OPAH et renforcement politique de l'habitat	Renforcement politique de l'habitat et mise en œuvre animation OPAH	+ 125 K€ / an
Fin des mesures temporaires de réduction d'activités décidée en 2023	Décision de reconduire ou non la réduction d'intensité des services Jeunesse : fin des réductions séjours, sorties = +14 K€ Culture : fin de réduction de la programmation culturelle +11 K€ Jeunesse ; retour enveloppe normale des aides aux sorties voyage et transport scolaires : +10 K€ Culture : retour au plafond des subventions écoles de musique : + 23 K€	Bilan : + 58 K€ de dépenses pour revenir au niveau 2022
Fermeture partielle de certains équipements	Reconduction ou non des mesures de fermetures de certains équipements : Si ré-ouverture centre aquatique = + 25 K€ (énergie) Si ré-ouverture Passerelle (novembre à mars) = + 6 K€ (énergie)	Bilan : + 31 K€ de dépenses si réouvertures
SOUS-TOTAL – autres actions		TOTAL : + 214 K€ / an

3. IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT DES ACTIONS NON LANCEES DU PROJET DE TERRITOIRE

	Evolution moyenne annuelle sur la période prospective	Référence BP 2023	2024	2025	2026
MESURE NOUVELLES (évolution des charges de fonctionnement)		0,0	334,4	334,4	334,4
Chargé de communication - financement VTA			40,0	40,0	40,0
Développement local - ingénierie sur appel à projets transition écologique			50,0	50,0	50,0
Consolidation services techniques et nouvelles réparation missions développement local			30,0	30,0	30,0
Mise en œuvre OPAH et renforcement politique de l'habitat			125,0	125,0	125,0
Fin des mesures temporaires de réduction d'activités décidées en 2023					
<i>Jeunesse Fin réduction séjours, sorties</i>			14,0	14,0	14,0
<i>Culture : fin réduction programmation culturelle</i>			11,0	11,0	11,0
<i>Jeunesse : retour enveloppe normale des aides aux sorties voyage et transport scolaires</i>			10,0	10,0	10,0
<i>Culture : retour au plafond des subventions écoles de musique</i>			23,4	23,4	23,4
<i>Fin des fermetures de certains équipements - réouverture centre aquatique (6s) + réouverture hivernale Passerelle</i>			31,0	31,0	31,0
MESURE NOUVELLES (augmentation des recettes de fonctionnement ou baisse charges fonctionnement)		0,0	92,0	92,0	92,0
<i>Lever fiscalité (PB + CFF)</i>					
Financement ingénierie transition écologique par fond vert			40,0	40,0	40,0
Financement chargé de communication par VTA			15,0	15,0	15,0
Financement animation Gémapi 0,2 ETP			8,0	8,0	8,0
Prestation de services - ingénierie SYMPA			29,0	29,0	29,0

M. Benoit BADUEL, souhaite connaître les raisons de la diminution budgétaire de la programmation culturelle sur le site La Passerelle au profit du financement de la candidature de Clermont Capitale Européenne de la culture 2028.

Le Président, rappel qu'en 2022 il avait été décidé de soutenir la candidature de la ville de Clermont Massif Central Capitale de la culture 2028.

Il avait été convenu que si Clermont-Ferrand était retenue, les communes et les communautés de communes associées devraient participer à ce budget, dès lors il avait été décidé qu'une partie de ce budget serait pris sur le budget général mais aussi sur celui de la culture.

Le Président précise qu'à ce jour ladite candidature n'a pas été retenue, néanmoins des réflexions sont en cours pour ne pas rompre cette coopération.

Il souligne qu'un budget moins important sera prévu afin de permettre des échanges, des représentations sur notre territoire en collaboration avec les acteurs autour de Clermont Massif Central Capitale de la culture 2028. Il précise que la proposition de budget 2024 pour la programmation culturelle est de revenir au niveau de budget de 2022.

Néanmoins, des échanges, des coopérations avec les ambassadeurs culturels de la candidature capitale de la culture « Clermont-Ferrand Massif Central 2028 » sont à l'étude.

Si ces réflexions aboutissent un budget sera nécessaire.

4 LE PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026 LIE AU PROJET DE TERRITOIRE

4. Le PPI 2024-2026

EN K€		2024	2025	2026
	taux subventions (HT)	2 920,1	1 084,0	4 263,9
Investissement PPI (dépenses - recettes) = Besoin de financement				
Renouvellement équipements services généraux et services techniques	0%	149,2	150,0	150,0
Renouvellement matériel restauration collective	0%	86,2	80,0	80,0
Enveloppe complémentaire voirie	0%	150,0	150,0	150,0
Pôle E/J Beaugard-Vendon -travaux	57%	1 448,6		
Pôle E/J Saint-Georges-de-mons ETUDES- MOE jusqu'à DCE	0%	100,3	137,6	
Pôle E/J Saint-Georges-de-mons travaux	55%			1 419,2
Programme restauration collective - Cuisine centrale de BLOT L'EGLISE (travaux)	60%	379,8		
Programme restauration collective - suite du schéma (spécialisation des sites productions, mise aux normes des sites de production) - études avant-projet	0%		115,0	
Programme restauration collective - suite du schéma (spécialisation des sites productions, mise aux normes des sites de production) - TRAVAUX	50%			841,2
Programme restauration collective -Réfectoire et office Les Ancizes (co maitrise ouvrage)	50%		150,9	
Réhabilitation gymnase Manzat	60%	332,6		
Nouvelle salle sportive sur Combronde ETUDES -> APD/PC	0%	56,3	56,3	
Nouvelle salle sportive sur Combronde -TRAVAUX	50%			1 623,4
Résidence d'artiste -> Compléments de financements suite séparation ERP	80%	40,0		
Cinéma (mise en conformité ERP - salle convivialité et loges)		26,0		
Gare des Ancizes-Comps	87%	40,3	129,2	
Château Rocher - phases suivantes de travaux -> objectif financement 100 %	100%			
Production d'énergies renouvelables (autofinancée par recettes générées)	100%	26,6		
Programme - faisabilité ancien EHPAD les Ancizes	0%		35,0	
Gens du voyages : terrains familiaux	0%		80,0	
PCAET- action mobilité (investissement)	75%	84,4		

4. Le PPI 2024-2026

	Période 2024 /2026
FINANCEMENT DU PROGRAMME INVESTISSEMENT (K€)	
DEPENSES DU PPI	
Besoin de financement du PPI = CUMUL RESTE A CHARGE	8 267,9
RESSOURCES MOBILISABLES POUR FINANCER LE PPI	
Cumul de l'épargne nette des années 2024-2026	-73,6
Utilisation des réserves	1 810
FCTVA sur RAR dépenses 2023	115
Cession biens immobiliers	77,4
INSUFFISANCE FINANCEMENT	6 339,1

- Un besoin de financement total de près de 8,3 M€ sur 3 ans, soit une moyenne de 2,7 M€ par an
- En l'état actuel, un PPI bien au delà des capacités d'investissement actuelles de la collectivité
- Chaque année, l'épargne nette ne permet plus de financer la dotation complémentaire voirie et le renouvellement des investissements courant
- L'insuffisance de financement s'élève à près de 6,3 M€

M. Olivier COUCHARD, s'inquiète sur le fait que la communauté de communes ne puisse plus financer l'enveloppe complémentaire de « voirie ».

M. Olivier COUCHARD, souligne que les TAP « Temps d'Activités Périscolaires », coutent très chers.

M. José DA SILVA, Vice-Président, rappelle que le maintien de la semaine à 4,5 jours avec les TAP relève du choix des communes, alors que l'exercice de la compétence TAP relève de la communauté de communes.

Il rappelle que la loi impose les 4,5 jours d'école et que la dérogation permise est de 4 jours d'école, laquelle doit être justifiée.

4. Le PPI 2024-2026

- Pour financer les projets d'investissement, il faut augmenter l'épargne brute ce qui permettrait
 - De financer de nouveaux emprunts
 - Et / ou d'autofinancer des projet d'investissement
- On peut augmenter l'épargne brute :
 - Soit par augmentation des recettes de fonctionnement (tarification des services à la population, projets générateurs de recettes, recettes fiscales,)
 - Soit par diminution des dépenses de fonctionnement (difficile sans toucher à la qualité des services :l'exercice a été fait en 2023, les marges en fonctionnement sont réduites)
 - Soit par fermeture complète d'un service

5 LES SCENARII PROSPECTIFS

5. Les scénarii prospectifs

• Objectifs communs à tous les scénarii

Postulats et principes communs à tous les scénarii

Valeurs intrinsèques du projet de territoire

Objectif 1 FOND DE ROULEMENT EXPLOITATION MINIMUM	Objectif minimal : 400 K€ (objectif de clôture d'exercice pour assurer les besoins en fond de roulement = trésorerie = cash, <u>soit à peine 10 jours de fonctionnement</u>)
Objectif 2 EPARGNE NETTE minimale	Objectif minimal : 230 K€ pour financer le renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement des services (services généraux et services techniques, restauration collective principalement)
Objectif 3 Principes de SOLIDARITE	Reconduction des plafonds 2023 du soutien aux équipements sportifs communaux (96 K€) Reconduction de la solidarité sur FPIC avec communes de Sioule (54 K€)
Objectif 4 PREPARER L'AVENIR et NE PAS HYPOTHEQUER les possibilités de financement futurs	Transmettre une épargne d'investissement pour permettre l'autofinancement de certains projets sur le début du prochain mandat

Le Président expose les trois scénarios en rappelant qu'un autre scénario sans aucune augmentation de fiscalité aurait pu être présenté mais l'exécutif n'a pas souhaité proposer ce scénario puisque ce scénario aboutirait dès 2025, à une épargne nette négative ce qui signifie que les ressources de l'année ne suffiraient plus à rembourser les annuités des emprunts actuels.

Ce scénario signifierait également que les ressources de l'année ne permettraient plus de financer les investissements courants, ni l'enveloppe voirie complémentaire.

Bien évidemment aucun projet d'investissement ne serait inclus dans ce scénario ni aucune études sur les autres projets structurants.

Pour équilibrer un tel scénario il faudrait fermer un service mais lequel ? Ou revenir sur les mesures de solidarité avec les communes ou encore utiliser toutes les réserves.

L'immobilisme n'est pas le choix de l'exécutif.

L'ensemble des élus présents à la commission mixte finances et conférence des Maires n'a pas souhaité aller vers un tel scénario.

5. Les scénarii prospectifs

Scénario 1 :	Scénario 2 :	Scénario 3 :
Aucune mesure nouvelle (<i>ni en fonctionnement ni en investissement</i>)	Financement de la totalité du projet de territoire	Financement partiel du projet de territoire

5. Les scénarii prospectifs

Levier / Paramètre	Scénario 1 : Aucune mesure nouvelle (ni en fonctionnement ni en investissement)	
Projets	Aucun projet d'investissement Aucune dépenses supplémentaire en fonctionnement Pas d'études d'avant projet	
Fiscalité	Augmentation limitée pour juste atteindre objectif d'épargne nette Produit fiscal supplémentaire nécessaire 350 000 € / an	
	FONCIER BATI	CFE
Produit supplémentaire attendu	278 200 €	71 808 €
Nombre points supplémentaire	1,36	0,8000
% augmentation	20,83%	3%
Taux actuel	6,53%	26,56%
Taux projeté	7,89%	27,36%
Impact sur une maison à la VLM	19,04 €	Entreprise bases mini : Entre 3 € et 43 € en fonction CA
Estimation du Taux moyen pondéré FB après augmentation du taux FB	42,31 %	
Taux moyen pondéré départemental	44,74 %	
OBJECTIF 1 – Fond de roulement	FDR MINIMUM 400 K€ = RESPECTE OK	
OBJECTIF 2 – Epargne nette	Epargne nette projetée 2026 : 225 K € TOUT JUSTE RESPECTE OK ... mais l'épargne nette ne permet pas de financer chaque année l'enveloppe complémentaire voirie	
OBJECTIF 3 – Solidarité	RESPECTE OK	
OBJECTIF 4 - Ne pas hypothéquer l'avenir	RESPECTE SUR EPARGNE DE RESERVE OK Avec 1,3 M€ Non respecté sur les études d'avant-projet	

5. Les scénarii prospectifs

Levier / Paramètre	Scénario 2 : Financement de la totalité du projet de territoire	
Projets	Totalité des projets du PPI + toutes les mesures nouvelles en dépenses de fonctionnement	
Fiscalité	Augmentation du taux de FB et du taux CFE (en n +1) Produit fiscal supplémentaire nécessaire de 1 300 000 € / an	
	FONCIER BATI	CFE
Produit supplémentaire attendu	1 061 238 €	238 62 €
Nombre points supplémentaire	5,19	0,8000
% augmentation	79,48%	3%
Taux actuel	6,53%	26,56%
Taux projeté	11,72%	27,36%
Impact sur une maison à la VLM	72,66 €	Entreprise bases mini : Entre 11 € et 142 € en fonction CA
Estimation du Taux moyen pondéré FB après augmentation du taux FB	46,24%	
taux moyen pondéré départemental FB	44,74 %	
OBJECTIF 1 – Fond de roulement	FDR MINIMUM 400 K€ = RESPECTE OK	
OBJECTIF 2 – Epargne nette	Epargne nette projetée 2026 : 442 K € RESPECTE OK	
OBJECTIF 3 – Solidarité	RESPECTE OK	
OBJECTIF 4 - Ne pas hypothéquer l'avenir	RESPECTE SUR EPARGNE DE RESERVE OK Avec 720 K€	

5. Les scénarii prospectifs

Levier / Paramètre	Scénario 3 : Réalisation partielle du projet de territoire	
Projets	Certains projets en fonction de la maturité technique, des modalités de financement (plan de financement et subventions), de la priorité d'investissement sur les bâtiments existants)	
Fiscalité	Augmentation du taux de FB et du taux CFE (en n +1) Produit fiscal supplémentaire nécessaire de 850 000 € / an	
	FONCIER BATI	CFE
Produit supplémentaire attendu	695 038 €	154 962 €
Nombre points supplémentaire	3,40	1,73
% augmentation	52,07%	6,5 %
Taux actuel	6,53%	26,56%
Taux projeté	9,93%	28,29%
Impact sur une maison à la VLM	47,60 €	
Estimation du Taux moyen pondéré FB après augmentation du taux FB	44,46 %	Entreprise bases mini : Entre 7 € et 90 € en fonction CA
Taux moyen pondéré départemental	44,74%	
OBJECTIF 1 – Fond de roulement	FDR MINIMUM 400 K€ = RESPECTE OK	
OBJECTIF 2 – Epargne nette	Epargne nette projetée 2026 : 383 K € RESPECTE OK	
OBJECTIF 3 – Solidarité	RESPECTE OK	
OBJECTIF 4 - Ne pas hypothéquer l'avenir	RESPECTE SUR EPARGNE DE RESERVE OK Avec 430 K€	

6 LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE 2024/2026 PROPOSÉE

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Les principes

- **En investissement**
 - La réalisation dès 2024 des projets prêts à être engagés
 - La poursuite de la mise en œuvre du schéma de la restauration collective
 - La consolidation de la stratégie de développement touristique autour du Viaduc des Fades
 - L'engagement des études de maîtrise d'œuvre pour les projets structurants
 - Les autres investissements de 2024-2026
- **En fonctionnement**
 - La reconduction des mesures de fermetures saisonniers
 - La levée des restrictions sur le niveau d'activités des services à la population
 - La poursuite de la structuration des services
 - La mise en place d'une politique volontariste de l'habitat et des centre bourg (OPAH)
 - Un produit fiscal supplémentaire réparti entre CFE et FB
 - Le recours à l'emprunt pour financer les investissements importants

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Principes

- La réalisation dès 2024 des projets prêts à être engagés en 2023 et qui ont été reportés
 - Deux projets, étaient prêts en 2023, et ont été reportés, pour cause d'incertitudes budgétaires :
 - Le Pôle enfance -jeunesse intercommunal située à Beaugard -Vendon (autofinancement de 1 448 600 €)
 - L'extension – réhabilitation et amélioration de la performance énergétique du gymnase intercommunal à Manzat (autofinancement de 332 600 €)

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Principes

- La poursuite de la mise en œuvre du schéma de la restauration collective
 - Deux projets seraient inscrits au programme d'investissement 2024-2026 :
 - La création d'une cuisine intercommunale sur Blot-l'Eglise, dont le projet APD a été approuvé par le conseil communautaire du 22 février 2024, pourrait démarrer des 2024 pour un **reste à charge de 379,8 K€**
 - La réfection du réfectoire et de l'office sur la commune des Ancizes-Comps, projet réalisé dans le cadre d'une co-maitrise d'ouvrage avec la commune qui réalise une réhabilitation de l'ensemble scolaire (**reste à charge de 150,9 K€**). Les travaux pourraient être réalisés en 2025/2026
 - Pour 2025-2026, des crédits d'études sont également prévus pour continuer les études de faisabilité et de maitrise d'œuvre concernant la suite de la mise en œuvre du schéma, c'est à dire la spécialisation des sites (dépendance/jeunesse) ainsi que la mise à niveau des capacités de production (mise aux normes et adaptations) – **115 K€**

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Principes

- La consolidation de la stratégie de développement touristique autour du Viaduc des Fades
 - Le projet de valorisation touristique autour du viaduc des fades, a été inscrit au projet de territoire 2020-2026, autour de 3 grand axes :
 - Défrichement de la voie ferrée et installation du vélorail (convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau jusqu'au 31/12/2034). Le vélorail est en activité depuis juin 2020
 - Mise en sécurité du Viaduc des Fades avec l'installation notamment de garde-corps: les travaux sont en cours d'achèvement
 - Réhabilitation de la Gare des Ancizes comme lieu d'accueil du vélorail et porte d'entrée du tourisme dans les Combrailles
 - Les deux premières actions sont achevées ou en voie d'achèvement
 - Le budget 2024 prévoit les crédits nécessaires pour les études d'avant-projet pour **40,3 K€**.
 - En fonction du plan de financement (et du taux de subvention), les travaux pourraient être programmés en 2025/26 pour un reste à charge prévisionnel de **129,2 K€**

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée *Principes*

- L'engagement des études de maîtrise d'œuvre pour les projets structurants
 - Il est proposé sur 2024-2026 de lancer ou poursuivre les études de maîtrise d'œuvre (jusqu'au stade APD, voire DCE) afin de pouvoir solliciter des financements le cas échéant et disposer de projets prêts à être « activés »
 - Pôle E/J Saint-Georges-de-mons travaux – ETUDES: 237 900 € (sur deux ans)
 - Nouvelle salle sportive sur Combronde - ETUDES : 112 500 € (sur deux ans)
 - L'objectif est de préparer l'avenir et livrer des projets prêts à démarrer en 2026 au début du prochain mandat

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée *Principes*

- Au titre des autres investissements de 2024-2026, il est proposé :
 - De reconduire l'enveloppe complémentaire voirie (150 K€) (2024-2026)
 - De prévoir, pour la résidence d'artistes à la Passerelle des compléments de financements suite à la nécessité de séparation des réseaux (électricité, courants faibles,) pour mise aux normes ERP (40 000 €) (2024)
 - De réaliser la mise aux normes incendie de la salle de convivialité et des loges du cinéma pour 26 000 € (2024)
 - L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques à Tazenat, sur le site de la passerelle et aux ombrières PV au centre aquatique pour 34 600€ (2024)
 - De réaliser une centrale PV en autoconsommation sur la Passerelle (26 600 €) (2024)
 - De réaliser des investissements en faveur de la mobilité (fiche action du PCAET) : reste à charge de 84 400 € (2024)
 - De poursuivre la réflexion sur la sédentarisation de plusieurs familles de gens du voyage, à travers l'aménagement de terrains familiaux pour 80 000€ (2025)

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Principes

- La reconduction des mesures de fermetures saisonnières
 - Il est proposé, pour 2024 et la fin du mandat de reconduire les fermetures saisonnières :
 - Sur le centre aquatique (+ 6 semaines de fermetures supplémentaires par rapport aux deux semaines traditionnelles), soit 8 semaines de fermetures comme en 2023.
 - Sur le site de la Passerelle : fermeture de novembre à mars.
 - **SOIT UNE ECONOMIE DE 31 000 € / AN**

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Principes

- La levée des restrictions sur le niveau d'activités des services à la population
 - Pour 2024, et la suite du mandat, il est proposé :
 - De lever la réduction du nombre de séjours et sorties et de revenir au niveau de 2022) -> cout de la mesure 14 K€
 - De lever la réduction programmation culturelle (retour au nombre de spectacles 2022) -> cout de la mesure 11 K€
 - De revenir au plafond conventionnel des subventions écoles de musique -> cout de la mesure 23,4K€
 - En revanche, il est également proposé :
 - De maintenir la réduction de l'enveloppe des aides aux sorties voyage et transport scolaires (mais l'enveloppe réduite permet tout de même de satisfaire toutes les demandes des établissements) – **Economie 10 K€**

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Principes

- La poursuite de la structuration des services
 - Afin de doter la communauté de communes des moyens d'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du projet de territoire il est proposé :
 - Le renforcement de l'équipe "développement" par un chargé de mission transition écologique / ENr. Le poste pourrait être financé par le fonds vert.
 - La consolidation des services technique avec la transformation du renfort saisonnier (6 mois) déjà existant, en emploi permanent afin d'intégrer plusieurs missions de suivi techniques actuellement prises en charge par le service développement
 - Le renforcement du service communication dans le cadre d'un Volontaire Territorial en Administration .
 - Le cout net (compte -tenu des financements de poste et des recettes supplémentaires) de la structuration /consolidation des services s'élève à **28 K€ / AN**

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée

Principes

- La mise en place d'une politique volontariste de l'habitat et des centre bourg (OPAH)
 - une OPAH multi-sites ciblée sur les centre -bourg de plusieurs communes (dont les communes PVD).
 - L'objectif de l'OPAH est de permettre et de faciliter, la réhabilitation de logements locatifs mais aussi de logements pour les propriétaires occupants sur les thématiques suivantes:
 - *Sortie d'insalubrité*
 - *Adaptation à la perte d'autonomie*
 - *Économie d'énergie*
 - La poursuite du PIG départemental permettra également de couvrir l'ensemble du territoire intercommunal
- **Besoin de financement de 125 K€ / an**

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée *Principes*

- Un produit fiscal supplémentaire réparti entre CFE et FB

FONCIER BATI	83,1 %	CFE	18,7 %
Base FB	20 455 000 €	Base CFE	8 976 000 €
Produit supplémentaire recherché	695 038,00€	Produit supplémentaire estimé	143 616 €
Nombre points supplémentaire	3,40	Nombres points supplémentaires	1,73
% augmentation	52,07%	% augmentation (K variation TMP FB ou TMP TF)	6,5 %
Taux actuel	6,53%	Taux actuel	26,56%
Taux projeté	9,93%	Taux projeté	28,29%
VLM = 2800 / Base imposition = VL/2	1400		
Impact sur une maison à la VLM	47,60 €		
Estimation du Taux moyen pondéré FB après augmentation du taux FB	44,46%	Principe : faire le taux maximum de CFE autorisé par la loi	

La pression fiscale sur un territoire s'apprécie sur le cumul commune + EPCI :

- En 2022, le taux moyen FB sur Département Puyde-Dôme (cumul communes + EPCI) s'élève à **44,74 %**
- En 2022, le taux moyen FB sur CSM (cumul communes + EPCI) s'élève à **1,23 %**

6. La trajectoire budgétaire 2024/2026 proposée *Principes*

- Le recours à l'emprunt pour financer les investissements importants
 - L'augmentation de l'épargne nette (grâce à l'augmentation de fiscalité) permet de financer les investissements suivants par emprunt :
 - Cuisine BLOT L'EGLISE Financement par emprunt : 380 000 €
 - Financement par emprunts Pole EJ sur BV : 1 400 000 €
 - Les autres investissements et études d'avant-projet peuvent être financés par l'épargne de réserve
 - Avec ces nouveaux emprunts la capacité de désendettement passerait de 4 ans à 6,2 ans

7. Projection de l'épargne nette 2024 (scénario 3)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2024 (HORS 023)	12 867 843 €
TOTAL RECETTES REELLES PREVISIONNELLES 2024	13 296 109 €
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION PREVISIONNEL 2024	428 266 €
+ AMORTISSEMENT (68) - REPRISE SUBVENTION (777)	182 815 €
CAF BRUT PREVISIONNELLE 2024	611 081 €
Remboursement du capital des emprunts	-136 903 €
DOTATION DE BASE VOIRIE CORRESPONDANT AU TRANSFERT DE CHARGES DES COMMUNES	-377 111 €
CAF NETTE PREVISIONNELLE 2024 AVANT ARBITRAGE SUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	97 066 €
DEPENSES SUPPLEMENTAIRE DU SCENARIO 3 fonctionnement	293 400,00 €
RECETTES SUPPLEMENTAIRES DU SCENARIO 3 fonctionnement	798 000,00 €
CAF NETTE PREVISIONNELLE 2024 APRES ARBITRAGE (BASE SCENARIO 3)	601 666 €

7. Stratégie de financement des investissements pour 2024

TOTAL BESOIN FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024	2 920 227 €
FINANCEMENT PAR L'EPARGNE NETTE 2024	601 666 €
FINANCEMENT PAR EMPRUNT	1 780 000 €
PRELEVEMENT sur les RESERVES	538 561 €
	2 920 227 €
<i>POUR MÉMOIRE - RESTERA SUR LES RESERVES POUR 2025</i>	<i>1 063 894 €</i>

Les investissements 2025/2026

(EN K€)	2025	2026
Investissement PPI (dépenses - subventions) = Besoin de financement	1 084,0	380,0
Renouvellement équipements services généraux et services techniques	150,0	150,0
Renouvellement matériel restauration collective	80,0	80,0
Enveloppe complémentaire voirie	150,0	150,0
Pôle E/J Saint-Georges-de-mons ETUDES- MOE jusqu'à DCE	137,6	
Programme restauration collective - suite du schéma (<i>spécialisation des sites productions, mise aux normes des sites de production</i>) - études avant-projet	115,0	
Programme restauration collective -Réfectoire et office Les Ancizes (<i>co maitrise ouvrage</i>)	150,9	
Nouvelle salle sportive sur Combronde ETUDES -> APD/PC	56,3	
Gare des Ancizes-Comps	129,2	
Programme - faisabilité ancien EHPAD les Ancizes	35,0	
Gens du voyages : terrains familiaux	80,0	

Projection épargne nette et investissement sur période 2024/2026

En K€	2024	2025	2026
Réserves au 01/01/N	2 002,5	1 463,9	826,9
Epargne nette année n (objectif 2)	601,5	447,0	383,2
Financement par emprunt	1 780,0		
Besoin financement PPI	2 920,1	1 084,0	380,0
RESULTAT CUMULE FIN D'ANNEE	1 463,9	826,9	830,1
<i>dont FDR (objectif 1)</i>	<i>400,0</i>	<i>400,0</i>	<i>400,0</i>
<i>dont épargne de réserve (objectif 4)</i>	<i>1 063,9</i>	<i>426,9</i>	<i>430,1</i>

DEBAT

Le conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire.

M. Benoit BADUEL, s'interroge sur les éléments redondants notamment concernant le renouvellement des matériels de services et les fonds conservés chaque année à hauteur de 400.000,00 EUR. De plus, il trouve regrettable de fermer des services publics comme le site de La Passerelle ou encore le centre aquatique intercommunal qui représente seulement un jour de fonctionnement du budget total.

Il souhaiterait que la communauté de communes puisse ajuster les coûts budgétaires au sein de tous les services pour maintenir pleinement l'activité des services proposés par la communauté de communes.

M. José DA SILVA, Vice-Président, explique que le fonds de roulement sert à avoir de la trésorerie ; il ne sert pas à faire des investissements, cette somme représente seulement quelques jours de fonctionnement courant des services.

En ce qui concerne les fonds pour le renouvellement de matériel, ils ont été précisés distinctement mais il serait possible de mettre ce besoin dans un fonds global de roulement de 630.000,00 EUR.

Le Président, précise que le maintien des fermetures (le site de la Passerelle et le centre aquatique) est la position de l'exécutif mais aussi le retour d'expériences par les Vice-Présidents de l'Enfance Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Ces fermetures n'ont pas dégradé l'accueil des services qui répondent en temps voulu aux usagers.

Le Président, rappelle que le centre aquatique n'a pratiquement pas perdu d'utilisateur ; le club de natation résident n'a pas perdu de licencié.

En ce qui concerne la fermeture de la Passerelle, s'il est prévu une programmation du niveau de celle de l'année 2022, celle-ci se déroulera tout de même du 15 mars au 15 novembre.

Il souligne que cette fermeture n'a pas plus impacté le service enfance jeunesse, car les enfants ont tous été accueillis sur d'autres sites, dans de bonnes conditions.

Pour conclure, le Président rappelle que cette politique de fermeture sera maintenue jusqu'en 2026 ; le prochain exécutif pourra la maintenir ou y revenir.

M. Julien PERRIN, souhaiterait que les travaux du pôle enfance-jeunesse situé sur la commune de Saint-Georges de Mons démarrent rapidement car la communauté de communes a déjà engagé de nombreux frais notamment dans les études. Il pense que la pose de la première pierre permettrait de concrétiser ce projet car il craint que le prochain exécutif délaisse ce projet.

Le Président, rappelle que ce projet, dans le scénario retenu par l'exécutif poursuit son cheminement normal, alors que l'un des scénarios propose l'arrêt complet du projet.

Le Président précise qu'un budget sincère est un budget où l'on inscrit le coût global d'un projet et les recettes qui s'y rapportent. Aujourd'hui pour le pôle enfance jeunesse situé sur la commune de Saint-Georges de Mons ce n'est pas possible en l'état car inscrire seulement une part des travaux n'est pas juste budgétairement et comptablement.

Le projet réalisé est programmé d'ici 2026, fait partie du scénario numéro 2 qui nécessite une augmentation encore plus forte de la fiscalité ; ce que tout le monde ne semble pas souhaiter.

De plus, le Président indique qu'actuellement, la communauté de communes est dans la 2^{ème} phase de maîtrise d'œuvre pour aller jusqu'à l'avant-projet définitif ; il est prévu l'obtention du permis de construire, puis la consultation des entreprises et surtout la recherche de financements. Il souligne le fait qu'il faut aller plus loin dans les études pour obtenir le coût réel du projet.

Le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré une partie des élus de la commune de Saint-Georges de Mons, suite à la Conférence des Maires comme proposé à l'ensemble des communes, afin de discuter librement avant le débat d'orientation budgétaire.

Le Président est convaincu que les engagements pris, seront reconduits par l'exécutif en place en 2026/2027 car les dépenses réalisées seront si importantes que le projet sera maintenu dans son intégralité.

Le Président rappelle aussi, que ce projet été inscrit au schéma enfance jeunesse sous l'ancienne mandature, à cette époque où il était Vice-Président en charge de la jeunesse. Ce projet lui tient à cœur et il fera tout pour que celui-ci voit le jour.

Malgré le report des travaux après 2026, la communauté de communes doit s'engager fortement pour trouver un maximum de financeurs.

M. Julien PERRIN, confirme que l'exécutif a présenté trois scénarios que l'on peut abonder ou arbitrer. Il rappelle que ce débat sert aussi à faire « bouger les lignes ».

Il salue les économies qui ont pu être faites sur le budget de fonctionnement et les services qui veillent à faire des économies.

De plus, il n'a rien à faire remonter concernant les 4 objectifs communs à tous les scénarii.

M. Julien PERRIN en concertation avec les élus communautaires de Saint-Georges de Mons à savoir, Mme Maryse LEFOUR, Mme Céline DESGEORGES et M. Dominique RAYNAUD, sont d'accord pour dire que le projet de réhabilitation du gymnase de Manzat tendant à faire des économies d'énergie est essentiel dans la politique de transition écologique.

Concernant le projet de restauration collective sur la commune de Blot L'Eglise, il convient que celui-ci est nécessaire et va pouvoir servir à bon nombre d'enfants de tout un bassin de vie.

Concernant la réhabilitation de la gare des Ancizes-Comps, il trouve que ce projet est novateur avec une salle d'exposition sur le viaduc des Fades et des métiers d'Aubert et Duval. Il prend note aussi que ce projet est financé à 87% et bénéficie de la mission « Bern ».

Il a connaissance que ce lieu sera géré par une personne privée ou publique et sera donc une entrée d'argent pour financer en partie les investissements.

Il rappelle aussi qu'il est moins favorable au projet de création d'une salle omnisports communautaire au gymnase communal de Combronde car il estime que la communauté n'a pas pleinement la compétence dite « sports ».

M. Julien PERRIN ne souhaite pas investir sur cette structure sachant que les communes de Combronde et de Saint-Georges assurent seules les frais de fonctionnement et d'investissement des gymnases, malgré une dotation de fonctionnement versée par la communauté de communes.

M. Julien PERRIN, rappelle l'important des projets portant sur les pôles enfance jeunesse, tant celui de la Passerelle qui est en fonctionnement que celui qui est en cours sur la commune de Beaugard-Vendon.

Il rappelle également les différentes phases du projet du pôle enfance jeunesse de Saint-Georges de Mons, à savoir l'acquisition du terrain par la communauté de communes et l'aménagement de la voirie par la commune.

M. Julien PERRIN fait part de deux articles publiés dans le journal La Montagne et un article sur le bulletin municipal de Saint-Georges de Mons ainsi que dans le bulletin communautaire, concernant la création future du pôle enfance jeunesse de Saint-Georges de Mons.

A travers ces articles les habitants de Saint-Georges y compris ceux du territoire ont donc compris que le pôle enfance jeunesse allait voir le jour.

M. Julien PERRIN ne souhaite pas se contenter seulement des études réalisées et il ne veut pas non plus que le prochain exécutif « balaye » le projet.

Pour conclure, il rappelle que ce projet a plus de 15 ans et que les habitants sont dans l'attente de celui-ci.

M. José DA SILVA, Vice-Président, indique que le projet du pôle enfance jeunesse de Saint-Georges et celui du gymnase de Combronde sont inscrits dans le cadre du projet de territoire ; lesquels sont inscrits aussi au budget communautaire. Ils sont actuellement dans une phase d'études. Il indique que pour obtenir des subventions il faut monter un dossier avec des projets d'études obligatoires sans quoi aucune aide financière ne peut être versée.

Aujourd'hui la communauté de communes n'a pas assez de recul pour avoir un chiffre réel.

M. Jean-Paul POUZADOUX, rebondit pour dire que la demande des subventions se fait quand le projet est mûr pour éviter que les subventions bénéficient à des projets qui seraient encore incertains.

Il rappelle aussi que la commune de Saint-Georges de Mons aurait dû acheter le terrain où va être construit le pôle enfance jeunesse mais elle n'en avait pas les moyens. Il précise que c'est la communauté de communes qui a donc acquis le terrain auprès d'ERAMET, la communauté de communes est propriétaire depuis moins d'un an où sera construit le pôle enfance jeunesse de Saint-Georges de Mons.

Actuellement, il est conscient que le projet du pôle enfance jeunesse de Saint-Georges de Mons n'a pas la maturité technique et financière suffisante pour que la phase de travaux soit lancée.

M. Jean-Paul POUZADOUX, rappelle que concernant les équipements sportifs, un schéma avait été adopté par l'ancienne mandature, lequel n'a pas été remis en cause sur l'actuel mandat. Il a bien conscience que les travaux sur les gymnases de Combronde et de Saint Georges de Mons sont nécessaires mais que la communauté de communes doit privilégier son patrimoine bâtiminaire et investir dès à présent sur la réhabilitation du gymnase de Manzat.

Il précise que la réhabilitation prochaine du gymnase de Manzat n'impactera pas les utilisateurs et la continuité de service ne sera pas remise en cause.

M. Dominique RAYNAUD, répond à M. Jean-Paul POUZADOUX, lequel s'inquiète vis-à-vis de l'entretien des gymnases et plus particulièrement celui de Saint-Georges de Mons car la commune ne pourra pas assumer seule cette dépense.

Il rappelle qu'il y a plus de 650 utilisateurs et la commune a déjà fait des efforts pour mettre cet équipement aux normes de sécurité.

M. Dominique RAYNAUD, fait un point sur les résultats de l'année 2023, lesquels pour lui ne sont pas « brillants », justifiés par la charge du personnel et le coût de l'énergie.

Il insiste sur le fait que toutes les communes ont le même problème.

Il suggère de trouver d'autres leviers et pas toujours compter sur la fiscalité ; il y aura des choix à faire et à travailler ensemble sur un possible arbitrage.

Il reconnaît que beaucoup d'effort ont été faits mais que le taux d'endettement est très faible, là-dessus la communauté de communes pourrait se permettre d'avoir une capacité d'endettement plus élevée.

Le Président rappelle qu'avant de s'endetter il faut être certains de pouvoir rembourser les annuités d'emprunt ce qui au regard des résultats de l'exercice 2023 et de la prospective financière pour les années à venir n'est pas possible en l'état.

M. Jean-Paul POUZADOUX, entend bien sa volonté d'arbitrage mais rappelle tout de même que les projets doivent être matures avant toutes inscriptions budgétaires.

Il indique aussi, que la politique du départ c'est de monter un projet et le finaliser à condition qu'il soit subventionné à hauteur de 70 à 80% ; mais il a bien conscience qu'actuellement ce n'est plus le cas.

Il précise que pour l'obtention des subventions il faut un délai d'au moins 2ans.

Le Président ne comprend pas ces remarques car les 3 scénarii proposent plusieurs choix et suggère aux élus communautaires de nommer clairement les arbitrages à exécuter.

Aussi, selon lui ce n'est pas les post Face book, les journaux ou encore les bulletins municipaux, communautaires qui doivent dicter l'avancement des projets.

Il rappelle que le projet de Beauregard-Vendon a été lancé suite à une remise en question du site d'accueil de l'équipement de Saint-Georges de Mons en 2021. A ce jour les financeurs ont répondu favorablement pour un soutien au projet de Beauregard-Vendon.

M. Guillaume CRISPYN, rappelle qu'il y a deux ans la communauté de communes à augmenter énormément la part fiscale et à ce jour ré-augmente encore ; ce qui demande un effort financier aux habitants.

Il suggère que si on ne peut pas financer un projet, on le reporte ou alors on ne le fait pas même si on en a très envie.

Il conclut par dire qu'il est demandé au territoire la somme de 850.000,00 EUR en plus, et il trouve dérisoire de fermer les infrastructures communautaires qui génèrent seulement une économie de 30.000,00 EUR du budget de fonctionnement.

Il souligne le fait aussi de créer un emploi de « communication » qui engendre un coût de 40.000,00 EUR pour une année, n'est pas un emploi essentiel.

Il préférerait que la communauté de communes maintienne l'ouverture du site La Passerelle et le centre aquatique de Saint-Georges de Mons.

Il indique que l'enveloppe voirie est de 150.000,00 EUR cette somme pourrait être aussi réinvestie ailleurs.

Le Président explique que malgré la fermeture des sites le service était correctement rendu.

En effet, c'est que 30.000,00 EUR mais c'est toujours ça de pris et pourquoi s'en priver sachant que les services ne sont pas impactés, ni les utilisateurs, ni les clubs et les associations.

Il conclut par dire que si la prochaine équipe souhaite changer ces modalités se sera possible.

Enfin, concernant les équipements sportifs, il précise qu'actuellement la communauté de communes ne pourra pas prendre à sa charge seule tous ces bâtiments qui pour la plupart sont vétustes.

Le Président constate que d'autres communes entretiennent seuls leurs équipements sportifs extérieurs (terrains, stade, éclairages) alors même que moins 20% des utilisateurs ne sont pas de la commune.

M. Julien PERRIN, compare les différentes communes par rapport au bassin de vie, l'exemple donnée est celui de la commune de Combronde qui est « aux portes » de Riom et Saint-Georges de Mons qui est le poumon sportif des Combrailles.

Ce débat s'est déroulé pendant plus d'une heure.

SERVICES FONCTIONNELS – RH

D202403001 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mars 2024

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

Créations de postes

CINEMA	Technique	Catégorie C	Adjoint technique	POSTE A 35/35eme	Poste correspondant au fonctionnement du service
FINANCES	Administrative	Catégorie A	Attaché	POSTE A 35/35eme	Recrutement par voie de détachement

Par conséquent le tableau des effectifs de la Communauté de communes modifié en fonction devient le suivant :

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AMENAGEMENT TERRITORIAL	6	6,0
Adjoint administratif		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Attaché		
POSTE A 35/35eme	5	5,0
CDC- Pôle SF	28	24,3
Adjoint administratif		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	6	6,0
Adjoint technique		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Agent de maitrise		
POSTE A 35/35eme	3	3,0
Attaché		
POSTE A 35/35eme	1	0,0
Attaché principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Ingénieur principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Technicien		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	3	2,0
POSTE A 13/35eme	1	0,4
Adjoint administratif principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint administratif principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0

Rédacteur principal 2è cl		
POSTE A 8/35eme	1	0,2
Rédacteur principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique CUI		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
CULTURE	10	8,1
Adjoint du patrimoine		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique		
POSTE A 35/35eme	1	0,0
POSTE A 17.5/35eme	1	0,5
Attaché		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint du patrimoine principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
ENFANCE JEUNESSE	64	49,4
Adjoint d'animation		
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 18/35eme	1	0,5
POSTE A 2/35eme	1	0,1
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 21/35eme	2	1,2
POSTE A 22/35eme	2	1,3
POSTE A 24/35eme	5	3,4
POSTE A 27/35eme	4	3,1
POSTE A 28/35eme	4	3,2
POSTE A 30/35eme	2	1,7
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 32/35eme	2	1,8
POSTE A 33/35eme	3	2,8
POSTE A 35/35eme	9	9,0
POSTE A 5/35eme	1	0,1
POSTE A 6,66/35eme	1	0,2
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE 20/35eme	1	0,6
POSTE A 25/35eme	1	0,7
POSTE A 0.3/35eme	1	0,0
POSTE A 29/35eme	1	0,8
Adjoint technique		
POSTE A 24/35eme	1	0,7

POSTE A 23/35eme	1	0,7
Adjoint d'animation principal 2è cl		
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	5	5,0
Adjoint administratif principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
Adjoint d'animation principal 1è cl		
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Agent social principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Animateur		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
EQUIPEMENTS SPORTIFS	8	7,9
Adjoint technique		
POSTE A 33/35eme	1	0,9
Agent de maitrise		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur des APS		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint technique principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur des APS principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur des APS principal 1ère cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur territorial des APS		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
RESTAURATION COLLECTIVE	28	22,5
Adjoint technique		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	7	7,0
POSTE A 13/35eme	1	0,4
POSTE A 9/35eme	1	0,3
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 27,84/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	3	2,4
POSTE A 29,25/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	2	2,0

POSTE A 17.25/35eme	1	0,5
Adjoint technique principal de 2è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 1è cl		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	1,0
Adjoint technique		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint d'animation principal 2è cl		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
Total général	144	118,18

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AMENAGEMENT TERRITORIAL	6	6,0
Adjoint administratif		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Attaché		
POSTE A 35/35eme	5	5,0
CDC- Pôle SF	29	23,9
Adjoint administratif		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	7	7,0
Adjoint technique		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Agent de maîtrise		
POSTE A 35/35eme	3	2,0
Attaché principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Ingénieur principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Technicien		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	3	3,0
POSTE A 9,1/35eme	1	0,3
Adjoint administratif principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint administratif principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
Rédacteur principal 2è cl		
POSTE A 8/35eme	1	0,2
Rédacteur principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0

Adjoint technique CUI		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
POSTE A 35/35eme	1	0,0
CULTURE	9	7,6
Adjoint du patrimoine		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique		
POSTE A 17.5/35eme	1	0,5
Agent social		
POSTE A 17/35eme	1	0,5
Attaché		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2eme classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint du patrimoine principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
ENFANCE JEUNESSE	70	52,8
Adjoint d'animation		
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 18/35eme	1	0,5
POSTE A 2/35eme	2	0,1
POSTE A 20/35eme	2	1,1
POSTE A 21/35eme	2	1,2
POSTE A 22/35eme	2	1,3
POSTE A 24/35eme	5	3,4
POSTE A 27/35eme	4	3,1
POSTE A 28/35eme	4	3,2
POSTE A 3,98/35eme	1	0,1
POSTE A 30/35eme	2	1,7
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 32/35eme	2	1,8
POSTE A 33/35eme	3	2,8
POSTE A 35/35eme	9	9,0
POSTE A 5/35eme	1	0,1
POSTE A 6,66/35eme	1	0,2
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE A 8/35eme	1	0,0
POSTE 20/35eme	1	0,6
POSTE A 25/35eme	1	0,7
POSTE A 25.5/35eme	1	0,7
POSTE A 29/35eme	1	0,8
Adjoint technique		
POSTE A 24/35eme	2	1,4
Adjoint d'animation principal 2è cl		
POSTE A 24/35eme	1	0,7

POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	6	5,9
Adjoint administratif principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
Adjoint d'animation principal 1è cl		
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Agent social principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Animateur		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
EQUIPEMENTS SPORTIFS	8	7,9
Adjoint technique		
POSTE A 33/35eme	1	0,9
Agent de maitrise		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur des APS		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint technique principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur des APS principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur des APS principal 1ère cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur territorial des APS		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
RESTAURATION COLLECTIVE	30	23,4
Adjoint technique		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	7	7,0
POSTE A 13/35eme	1	0,4
POSTE A 9/35eme	1	0,3
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 27,84/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	3	2,3
POSTE A 29,25/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	3	3,0
POSTE A 17.25/35eme	1	0,5
Adjoint technique principal de 2è cl		

POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 1è cl		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	1,0
Adjoint technique		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint d'animation principal 2è cl		
POSTE A 30/35eme	1	0,0
Total général	152	121,65

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations et suppressions de postes, à partir du 1^{er} mars 2024, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

D202403002 Mise en place du protocole de grève au sein des services de CSM visant à assurer la continuité des services publics répondant aux besoins essentiels de leurs usagers

a) 1/Contexte réglementaire

L'article 114-7 du CGFP permet la conclusion d'un accord permettant d'assurer la continuité des services publics en cas de grève :

Selon l'article 7-2.-I, " l'autorité territoriale et les organisations syndicales qui disposent d'au moins un siège dans les instances au sein desquelles s'exerce la participation des agents publics peuvent engager des négociations en vue de la signature d'un accord visant à assurer la continuité des services publics mentionnés ci-après dont l'interruption en cas de grève des agents publics participant directement à leur exécution contreviendrait au respect de l'ordre public, notamment à la salubrité publique, ou aux besoins essentiels de leurs usagers :

- Collecte et traitement des déchets des ménages ;
- Transport public de personnes ;
- Aide aux personnes âgées et handicapées ;
- Accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Accueil périscolaire ;
- Restauration collective et scolaire.

L'objectif de cette négociation est de déterminer :

- les fonctions et le nombre d'agents indispensables à la continuité du service public,
- les conditions d'adaptation et d'organisation du travail,
- ainsi que l'organisation autour de l'affectation des agents présents.

A l'issue d'une période maximale de 12 mois, si les négociations aboutissent, une délibération doit approuver le protocole d'accord signé, après avis du CST.

A défaut d'accord dans les 12 mois qui suivent le début des négociations, une délibération de l'organe délibérant interviendra pour déterminer les services, les fonctions et le nombre d'agents indispensables, après avis du CST.

b) 2/ Suite aux grèves de début 2023 : la nécessité de mettre en place un protocole d'accord

Les dernières grèves des mois de janvier et février 2023 ont impacté la continuité de services qui participent aux besoins essentiels des usagers (EHPAD, personnes dépendantes à domicile), et il est

donc important pour la communauté de communes de mettre en place ce type de protocole d'accord.

c) 3/ Les principes proposés au sein du protocole d'accord

Le protocole vise à assurer la continuité des services publics mentionnés ci-après dont l'interruption en cas de grève des agents publics participant directement à leur exécution contreviendrait au respect de l'ordre public, notamment à la salubrité publique, ou aux besoins essentiels de leurs usagers :

- Aide aux personnes âgées et handicapées (notamment EHPAD, service d'aide à domicile et portage de repas à domicile)
- Accueil des enfants de moins de trois ans (notamment micro crèche intercommunale)
- Accueil périscolaire (notamment ALSH périscolaires intercommunaux et pause méridienne)
- Restauration collective et scolaire.

Le périmètre de ce protocole définit trois mesures :

- une première mesure visant l'obligation de se déclarer gréviste 48h avant de participer à la grève pour certains services. En cas d'accord approuvé, et dans le cas où un préavis de grève a été déposé, les agents territoriaux des services mentionnés à l'article [L. 114-7](#) du présent code informent, au plus tard quarante-huit heures avant de participer à la grève, comprenant au moins un jour ouvré, l'autorité territoriale ou la personne désignée par elle, de leur intention d'y participer.
Cette mesure s'applique à l'ensemble des services visés par le protocole.
- une deuxième mesure développe les obligations en cas de renonciation à la grève. Cette mesure s'applique à l'ensemble des services visés par le protocole.
- et enfin une troisième mesure permettant de mettre en place des mesures d'organisation et d'adaptation du travail pour assurer la continuité du service public assuré par la collectivité. Cette mesure ne s'applique qu'aux EHPAD, au service d'aide à domicile et portage de repas et à la restauration collective (hors restauration scolaire).

d) 4/La période de négociations avec les organisations syndicales:

Un premier projet de protocole a été présenté lors de la réunion du Comité Social Territorial du 10 mars 2023. Les représentants du personnel ont souhaité faire des propositions pour préciser le contenu.

En l'absence de proposition des représentants du personnel, lors de la séance du 22 juin 2023, le Président a de nouveau présenté le projet au CST. Les représentants du personnel n'ont pas souhaité voter "en l'état" le protocole souhaitant plus de détails.

Une réunion de travail a eu lieu le 28 septembre 2023. Cette réunion a abouti à une proposition tenant compte des modifications suivantes proposées par les représentants du personnel :

- L'article 2 avec un ajout sur la définition du "jour ouvré"
- L'article 4 avec l'ajout d'un alinéa qui précise que la collectivité s'engage, à privilégier, en priorité, une organisation qui n'impacte pas le droit de grève si l'organisation du travail le permet
- L'ajout d'un article 6 qui prévoit un point annuel de l'application du protocole et la possibilité de réviser le protocole

Malgré l'ajout des modifications proposées, le protocole a reçu 5 votes « Pour » du collège des représentants des élus, et 5 votes « Contre » du collège des représentants du personnel lors du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 17 novembre 2023.

La période maximale de négociations de douze mois étant arrivée à son terme (débutée en CST le 10 mars 2023), le conseil communautaire doit se prononcer sur la mise en place de protocole.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le protocole de grève afin de garantir la continuité du service public en cas de grève au sein des services de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge tel qu'annexé.

Pour : 42

Contre : 1

Abstention : 3

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI

D202403003 Contrat territorial Sioule Andelot – Etude pour l'évaluation de l'impact individuel et cumulé des plans d'eau sur 4 sous-bassins versants représentatifs du territoire

L'objectif de l'étude en objet sera d'évaluer l'impact individuel et cumulé des plans d'eau sur 4 sous-bassins versants représentatifs du territoire. Cette étude permettra de consolider nos connaissances dans le but de faire évoluer la stratégie et le programme d'actions du Contrat Territorial dans les prochaines années.

L'étude sera menée selon différentes phases :

- Un stage sera tout d'abord mis en place en 2024 pour réaliser une synthèse bibliographique puis proposer une méthodologie à court et moyen terme pour mesurer et suivre l'impact des plans d'eau. Cette méthodologie détaillera un protocole pour le suivi thermique des plans d'eau et cours d'eau ainsi qu'une méthode de caractérisation des retenues et des bassins versants.
- Les sous-bassins versant seront instrumentés et caractérisés en 2024.
- Considérant le volume très important de données qui seront collectées au fil de cette étude, deux stages seront mis en place en 2025 :
 - Construction de la base de données et de son architecture.
 - Analyse et interprétation des résultats.

Quatre EPCI sont concernés : la CC de Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, la CC de Chavanon, Combrailles et Volcans, la CC de Combrailles, Sioule et Morge et la CC du Pays de Saint-Eloy.

Le montant prévisionnel s'établit à 55 000 € TTC.

Libellé	Montant estimatif	Financements			Auto Financement
	Total € TTC	AELB	CD03	CD63	
Évaluation de l'impact individuel et cumulé des plans d'eau sur 4 sous-bassins versants représentatifs du territoire	55 000.00 €	25 000.00 €	4 375.00 €	5 000.00 €	20 625 .00€

	De	Pour le chef de file
		Versements
Répartition des versements des partenaires	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans	5 156.25 €
	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge	5 156.25 €
	Communauté de communes Pays de Saint-Eloy	5 156.25 €
Part à charge du chef de file	Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne	5 156.25 €
Montant total de l'autofinancement		20 625 .00€

Convention de partenariat et de reversement

Pour mener à bien cette action, il convient de désigner un chef de file qui assurera la maîtrise d'ouvrage percevra les subventions et sollicitera le paiement du reste à charge auprès des partenaires, selon les modalités prédéfinies. Les différentes modalités sont prévues dans une convention de partenariat et de reversement.

Celle-ci vise à définir les modalités de mise en œuvre d'un projet collectif, mené par différents partenaires sous la responsabilité de la communauté de communes de Saint-Pourçain-Sioule-Limagne désignée comme chef de file. Ce chef de file est considéré comme le maître d'ouvrage de l'opération dans sa globalité. Il est le bénéficiaire des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental de l'Allier et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

La convention fixe les droits, responsabilités et obligations des partenaires et du chef de file dans le cadre du projet et permet également de définir les modalités de gestion et suivi du projet.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention fixant les règles de participation financières entre :
 - La Communauté de Communes Chavanon, Combrailles et Volcans,
 - la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge,
 - la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy,
 - la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.
- AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

CULTURE - TOURISME

D202403004 Travaux de sécurisation du Viaduc des Fades : Avenant n° 2 au lot 2 NGE

Contexte

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le programme de travaux pour la sécurisation du Viaduc pour l'activité vélorail et a autorisé le Président à lancer la consultation des entreprises.

Pour mémoire, le programme de travaux prévoit :

- La mise en sécurité du tablier : interstice entre le tablier et le trottoir et entre le tablier et culée
- La mise sécurité du garde-corps : mise en place lisse main courante

Les marchés de travaux ont été attribués à :

- Lot 1 Serrurerie : ALTIUS pour un montant initial de marché de 171 097 € HT
- Lot 2 Maçonnerie : NGE GENIE CIVIL pour un montant initial de marché de 26 280 € HT

Le lot 2 a fait l'objet d'un premier avenant de 5 200 € HT portant sur la dévitalisation et la découpe d'une souche et la réhausse du quai du viaduc, portant le montant total à 31 480 € HT.

Avenant n° 2 lot 2 : NGE GÉNIE CIVIL

Cet avenant concerne, la prolongation pour 3 mois et demi de la location de deux bungalows et de WC chimiques sur le chantier.

- Montant initiale du marché : 26 280,00 € HT
- Montant après avenant n° 1 : 31 480,00 € HT
- Montant de l'avenant 2 : 2 835,00 € HT soit 9 %
- Nouveau montant du marché : 34 315,00 € HT soit 41 178,00 € TTC

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 au lot 2 NGE GÉNIE CIVIL pour les travaux de sécurisation du Viaduc des Fades.

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

INFRASTRUCTURES - VOIRIE

D202403005 Amende de police 2024 : Aménagement de sécurité à Beauregard-Vendon – RD 985 A

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Beauregard-Vendon souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement routier visant à renforcer la sécurité en réduisant la vitesse à proximité de l'aire de jeux, sur la RD 985 A.

Le projet consiste à créer un plateau surélevé rue des Caves. La « zone 30 » est étendue, complétée par une signalisation verticale.

Dans ces conditions, la communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Beauregard-Vendon.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités, a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Beauregard-Vendon peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€ HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€ HT)	Taux
Aménagement de sécurité RD 985 A Beauregard-Vendon	8 503,50 €	Département	4 251,75 €	50 %
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	4 251,75 €	50 %
TOTAL	8 503,50 €	TOTAL	8 503,50 €	100 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Beauregard-Vendon,
- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2024 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202403006 Amende de police 2024 : Aménagement de sécurité à Prompsat – RD 411

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Prompsat souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement routier visant à renforcer la sécurité en réduisant la vitesse et en aménageant un cheminement piéton, dans le bourg de Prompsat sur la RD 411.

Le projet est divisé en deux opérations. La première consiste à aménager un trottoir avec création d'un caniveau de type CC1. La seconde consiste à créer un marquage d'arrêt de bus.

Dans ces conditions, la communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Prompsat.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités, a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Prompsat peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€ HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€ HT)	Taux
Aménagement de sécurité RD 411 Prompsat	6 847,50 €	Département	5 135,62 €	75 %
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	1 711,88 €	25 %
TOTAL	6 847,50 €	TOTAL	6 847,50 €	100 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Prompsat,

- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2024 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202403007 Travaux de création d'un parc de stationnement avec construction et installation d'ombrières de parking photovoltaïque au centre aquatique intercommunal : Avenant N°1 au lot 1 PRADIER
--

Suite à une mission G2 PRO réalisée par Alpha BTP, il s'avère que des travaux complémentaires sont nécessaires afin de consolider les ouvrages de fondation par le biais de l'agrandissement des semelles qui permettent les fixations des poteaux de l'ossature métallique des ombrières.

De plus, des travaux complémentaires de création de 2 dalles en béton armé compris coffrage, ferrailage et coulage sont obligatoires afin de pouvoir positionner les armoires électriques de câblage reliant les ombrières au centre aquatique intercommunal.

Cet avenant porte sur le lot 1 PRADIER BTP :

- La semelle ou rattrapage en gros béton
- Création de 2 dalles en béton armé

Les nouvelles conditions financières sont les suivantes :

- Montant initial du marché : 45 995,00 € HT
- Montant de la plus-value : 3 578,50 € HT
- Nouveau montant du marché : 49 573,50 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1 au lot 1 - PRADIER BTP.

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

1/Actualité de la Manufacture des Lumières (anciennement DIETAL)

Le Président donne des informations suite à la rencontre le 21 mars 2024, des représentants du personnel de l'entreprise Manufacture des Lumières, en présence de M. Michael BARE, VP en charge du développement économique.

Il indique que les représentants du personnel de la Manufacture des Lumières ont annoncé que l'entreprise était placée en redressement judiciaire depuis le 29 février 2024.

Ils ont eu écho de cette situation en comité social d'entreprise seulement le 27 février 2024 alors que l'entreprise était en cessation de paiement depuis le 15 janvier 2024.

Aucune information sur la situation réelle n'avait été donnée aux représentants du personnel avant.

Pour rappel, la Manufacture des Lumières était anciennement l'Entreprise nommée DIETAL, laquelle avait été reprise le 7 janvier 2021.

Aujourd'hui, la Manufacture des Lumières compte 103 salariés (en 2023 il y avait 18 intérimaires en plus).

A savoir, 50% d'entre eux habitent à 10 kms de Saint-Georges de Mons et 75% dans les Combrailles.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

Le 28 mars 2024 est prévu un comité social d'entreprise.

Le 2 avril 2024 correspond à la date maximum du dépôt des Offres des repreneurs.

Le 25 avril 2024 sera la date du délibéré du Tribunal.

Depuis 3 ans les représentants du personnel semblent ne pas avoir eu la vision de la stratégie de l'Entreprise.

A ce jour, les salariés se placent dans une démarche qui semble constructive.

Ils veulent honorer les commandes des clients, et ce jusqu'au bout.

Ils souhaitent éviter des mouvements sociaux et préserver l'image de l'entreprise ainsi que leur travail.

Leur volonté est d'avoir une réelle transparence sur la situation de l'entreprise.

Enfin, il est à noter que la communauté de communes n'a jamais été contactée par les dirigeants.

Le Président soutient ces femmes, ces hommes et les familles car des couples y travaillent aussi.

M. Julien PERRIN, à son tour s'est exprimé sur ce sujet et a lui aussi rencontré les représentants du personnel, il leur donne tout son soutien.

Il espère rapidement qu'un repreneur se manifeste avec un vrai projet industriel pour pérenniser l'emploi.

Il informe avoir rencontré la direction d'Aubert et Duval qui est prête à envisager des passerelles si les emplois n'étaient pas conservés.

Pour conclure, il insiste réellement pour dire que cette entreprise fait partie de l'identité à part entière de la commune de Saint-Georges de Mons, et ce depuis plus de 40 ans.

2/Les gens du voyage sur la commune de Combronde

Le Président revient sur la gestion des gens du voyage sur la commune de Combronde.

Depuis deux mois il a engagé des poursuites à l'encontre des gens du voyage qui ne respectent pas les règles et qui stationnent illégalement sur des emprises foncières appartenant à la communauté de communes.

Dernièrement, une famille installée sur le parc de l'Aize à côté du restaurant sur un parking, a été l'objet d'une procédure d'expulsion. Sans avoir recours aux forces de l'ordre les gens du voyage sont partis de leur plein gré, néanmoins le problème n'est pas résolu car ils se sont installés un peu plus loin sur le Parc de l'aize, terrains dont le propriétaire est le SYMPA.

Le président note que sur cette problématique la communauté de communes a reçu le soutien des services de l'Etat.

Enfin, il annonce que la première réunion de chantier pour l'aire temporaire d'accueil des gens du voyage aura lieu le 22 mars 2024.

M. Alain ESPAGNOL, précise également que les trois familles sont parties d'elles-mêmes mais pour s'installer en face sur le parc de l'Aize.

Ces familles lui ont promis qu'elles partiraient le 20 avril mais il n'y a aucun écrit.

La séance est levée à 22H45.

Liste des délibérations du Jeudi 21 mars 2024

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	2
FINANCES – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE	10
SERVICES FONCTIONNELS – RH.....	40
D202403001 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2024	40
D202403002 MISE EN PLACE DU PROTOCOLE DE GREVE AU SEIN DES SERVICES DE CSM VISANT A ASSURER LA CONTINUITE DES SERVICES PUBLICS REpondant AUX BESOINS ESSENTIELS DE LEURS USAGERS	46
ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI	48
D202403003 CONTRAT TERRITORIAL SIOULE ANDELOT – ETUDE POUR L’EVALUATION DE L’IMPACT INDIVIDUEL ET CUMULE DES PLANS D’EAU SUR 4 SOUS-BASSINS VERSANTS REPRESENTATIFS DU TERRITOIRE	48
CULTURE - TOURISME	49
D202403004 TRAVAUX DE SECURISATION DU VIADUC DES FADES : AVENANT N° 2 AU LOT 2 NGE.....	49
D202403005 AMENDE DE POLICE 2024 : AMENAGEMENT DE SECURITE A BEAUREGARD-VENDON – RD 985 A.....	50
D202403006 AMENDE DE POLICE 2024 : AMENAGEMENT DE SECURITE A PROMPSAT – RD 411	51
D202403007 TRAVAUX DE CREATION D’UN PARC DE STATIONNEMENT AVEC CONSTRUCTION ET INSTALLATION D’OMBRIERES DE PARKING PHOTOVOLTAÏQUE AU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL : AVENANT N°1 AU LOT 1 PRADIER	52

Signatures des membres présents au conseil communautaire du
Jeudi 21 mars 2024

Le Président,
M. GUILLOT Sébastien

Le Secrétaire de séance,
M. SOULIER Gérard

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BISCARAT Catherine Pouzol Suppléant M. CAMUS Mathieu
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
BROMONT André Lisseuil	CANUTO Stéphane Queuille	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles
CHARBONNEL Pascal Teilhède	COUCHARD Olivier Manzat	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat
DA SILVA Sidonio Saint-Angel	DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde
FABRE Jean Louis Davayat	FRADIER Alain Yssac-la-Tourette	GALTIER Jean-Michel Beauregard-Vendon	GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps

GAY Laetitia Beauregard-Vendon	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde	HARDOUIN Frédéric Loubeyrat Procuration à M. BLANC Sébastien
LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons	LESCURE Bernard Marcillat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	MARTIN Roland Prompsat Procuration à M. FABRE Jean-Louis
MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration à Mme Annie GARRACHON	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERRET Delphine Combronde	PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux Suppléante Mme BLOT- BOUCHE Chantal	PORTE Jean-Luc Jozerland	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quintin-Sur-Sioule
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot Suppléant M. AUBIGNAT Michel	ROUGIER Laetitia Châteauneuf-Les-Bains Absente	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule
SOULIER Gérard Vitrac	VENEAULT Gérard Saint-Hilaire-La-Croix Suppléant M. BADUEL Benoit		

Ledit procès-verbal en date du 21 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil
communautaire en date du à